

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA VILLE DU LOCLE

ET DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

SEANCE COMMUNE EN PRESENCE DU CONSEIL D'ETAT

LEGISLATURE 2008-2012

N° 7

Séance du vendredi 5 décembre 2008 à 18h30

Aula du centre scolaire des Forges à La Chaux-de-Fonds

Présidence, Le Locle : M. Michel Zurbuchen.

Présidence, La Chaux-de-Fonds : M. Philippe Lagger.

Dix-neuf conseillères générales et conseillers généraux du Locle sont présent(e)s.

Vingt-neuf conseillères générales et conseillers généraux de La Chaux-de-Fonds sont présent(e)s.

Présent(e)s, Le Locle : Mme Florisse Aellen, Mme Amandine Bettinelli, M. Claude Dubois, Mme Fabienne Erard, M. Pierre-Yves Eschler, M. Manuel Fragnière, M. André Frutschi, M. David Liehnard, M. Michaël Pardo, Mme Aline Perez-Graber, M. Miguel Perez, M. Michel Rosselet, M. Denis Rotzer, M. Jean-Marie Rotzer, Mme Françoise Rutti, M. Gérard Santschi, Mme Marie-France Stoller, M. David Taillard, M. Michel Zurbuchen.

Excusé(e)s, Le Locle : M. Vincent Barbezat, M. Michaël Berly, M. Jean-Pierre Blaser, Mme Corine Bolay Mercier, M. Frédéric Bolliger, Mme Françoise Casciotta, Mme Danièle Cramatte, Mme Christina Darcey, M. Julian Dupraz, M. Valéry Franchon, M. Charles Gfeller, M. Jean-Claude Heiniger, M. Florian Jaccard, Mme Christine Kolly, Mme Isabelle Peruccio Sandoz, M. Raphael Resmini, M. Manuel Rodrigues, Mme Corinne Schaffner, M. Philippe Zbinden.

Absent(e)s, Le Locle : Mme Carolayn Chaveriat, M. David M'Voutoukoulou, Mme Nicole Vermot.

Présent(e)s, La Chaux-de-Fonds : Mme Esma Aris, Mme Katia Babey Falce, M. Pierre-Yves Blanc, M. Pierre-Alain Borel, M. Pascal Bühler, Mme Annie Clerc Birambeau, Mme Marie-France De Reynier Porta, M. Laurent Duding, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, Mme Fabienne Girardin, M. Olivier Guyot, M. Frédéric Hainard, M. Michel Hess, Mme Julie John, Mme Anne-Lise Lagger, M. Philippe Lagger, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, Mme Sylvia Morel, M. Claude-André Moser, M. Daniel Musy, M. Daniel Nussbaumer, M. Cyril Pipoz, M. Pierre-André Rohrbach, M. André Schreyer, M. Francis Stähli, M. Yves Strub, M. Christophe Ummel, M. Serge Vuilleumier.

Excusé(e)s, La Chaux-de-Fonds : M. Théo Bregnard, M. Denis Cattin, M. Hughes Chantraine, Mme Eva Fernandez, M. Fabien Fivaz, Mme Aline Fleury, M. Laurent Iff, M. Jean-Charles Legrix, Mme Emilie L'Eplattenier, Mme Mariette Mumenthaler, M. Alain Parel, M. Marc Schafroth.

Les Conseils communaux des deux villes siègent *in corpore*.

Présent(e)s du Conseil d'Etat : M. Roland Debély, M. Jean Studer, Mme Sylvie Perrinjaquet, M. Fernand Cuche, M. Bernard Soguel.

M. Philippe Lagger, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : M. le président du Conseil d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, M. le président du Conseil général de la Ville du Locle, Messieurs les présidents des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, Madame et Messieurs les conseillers communaux des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, Mesdames et Messieurs. En premier lieu, je tiens à souhaiter la bienvenue à La Chaux-de-Fonds au Conseil d'Etat et à nos voisins du Locle.

Lors de notre séance commune du 4 mars 2008, les Conseils communaux des deux villes ont présenté un rapport intitulé pour l'essentiel "rapport relatif au développement futur des Montagnes neuchâteloises".

Le rapport ne s'arrêtait pas au seul intitulé du titre, mais il demandait aussi au Conseil d'Etat d'envisager une évolution positive dans différents dossiers qui concernent les Montagnes, d'éviter les tendances centralisatrices et d'appliquer une politique respectant les équilibres régionaux.

Je remercie la présence du Conseil d'Etat dans son ensemble. Il répond ainsi à l'engagement qu'avait pris son président lors de la séance précitée. Notre gouvernement cantonal témoigne ainsi de l'intérêt qu'il porte aux Montagnes neuchâteloises et de son souci d'un développement harmonieux dans tout le canton.

La taille de notre canton, tant par le nombre de ses habitants que par sa surface, est à la fois un avantage et un inconvénient. Un avantage car cette taille garde une dimension favorable à une gestion de proximité où tous les intérêts peuvent être défendus. Un inconvénient dans la mesure où, lorsqu'il s'agit de négocier avec nos partenaires cantonaux, régionaux ou la Confédération, il n'atteint pas nécessairement la masse critique pour être entendu.

L'avenir ne peut être assuré que par une cohésion entre ses différentes régions dans le souci du bien commun, sans bien entendu éviter les débats d'idées. C'est pourquoi il est important d'aller à la rencontre l'un de l'autre, ce que fait le Conseil

d'Etat ce soir en venant donner des réponses aux interrogations de nos deux Conseils. Je le remercie d'être présent dans son ensemble.

Je cède maintenant la parole à M. Zurbuchen, président du Conseil général du Locle.

M. Michel Zurbuchen, président du Conseil général du Locle : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je tiens tout d'abord à m'associer aux salutations, de mon collègue M. Lager, président du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, et je remercie, au nom du Conseil général de la Ville du Locle, la Ville de La Chaux-de-Fonds de nous accueillir ici ce soir.

Cette séance commune des deux villes du Haut du 5 décembre 2008 est spéciale, unique, puisque nous avons la chance, suite à la demande des deux législatifs, d'accueillir le Conseil d'Etat *in corpore*, que je tiens à saluer et que je remercie de s'être déplacé pour répondre aux questions soulevées par les conseillers généraux en mars 2008.

Cette séance sera, je l'espère, constructive pour les Montagnes neuchâteloises et je souhaite que les débats restent courtois durant toute la soirée.

Je ne veux pas rallonger, mais j'ai une communication importante à vous rappeler.

En vue de la votation fédérale sur la libre-circulation des personnes du 8 février 2009, je vous signale qu'une soirée-débat, ouverte au public et avec la participation de Mme Doris Leuthard, conseillère fédérale, cheffe du Département de l'économie, aura lieu le mercredi 10 décembre 2008, à 20h00, au CIFOM au Locle.

Mme Doris Leuthard exposera le thème et ces enjeux pendant ¼ d'heure avant de passer brièvement la parole à deux industriels loclois, M. François Thiébaud, président-directeur général de Tissot SA et M. Pierre Gyax, vice-directeur d'Ulysse Nardin SA. Ensuite, Mme la conseillère fédérale répondra volontiers aux questions du public.

L'objectif de cette présentation est une meilleure compréhension de ce sujet très important pour l'économie suisse. La structure de cette soirée devrait permettre un échange substantiel avec la population.

Nous vous invitons à participer à cette soirée et à relayer cette information auprès de vos amis. C'est le jour sauf erreur où Mme Doris Leuthard devrait passer vice-présidente de la Confédération helvétique.

Je cède la parole au questeur du Locle et je vais lui demander de faire l'appel, s'il vous plaît.

M. Philippe Lager, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : Nous allons passer à l'appel pour La Chaux-de-Fonds ; je passe la parole au premier secrétaire.

Appel

Je passe maintenant la parole à M. Denis de la Reussille, président du Conseil communal du Locle.

M. Denis de la Reussille, président du Conseil communal du Locle (Présidence, Chancellerie, Administration générale, Promotion de la ville, Voirie, Forêts, Sports) : Messieurs les présidents des Conseils généraux, M. le président du Conseil d'Etat, Mesdames, Messieurs. Evidemment, au nom des autorités politiques de la Ville du Locle, je tiens à remercier d'une part le Conseil d'Etat d'être présent à cette soirée et montrer l'importance qu'il attache à cette rencontre avec les autorités des deux villes en étant présent *in corpore*. Je remercie également les autorités de La Chaux-de-Fonds d'avoir mis en place cette soirée et de s'être occupée du côté logistique.

Sans être trop long après ces quelques mots de remerciements, je tiens à dire que pour la Ville du Locle et ses autorités, nous avons toujours été adeptes du dialogue, : Nous sommes donc satisfaits de voir que nous pourrions continuer de dialoguer ce soir, même si nous aurons très probablement des divergences d'analyse.

Vous dire aussi que nous allons probablement avoir ces prochains temps quelques soucis en terme économique. Vous savez bien que c'est peut-être lors de ces difficultés futures que les collectivités publiques au sens large devront resserrer les rangs. Je peux vous dire que les autorités locloises sont prêtes à travailler ensemble, en partenariat, mais en ayant l'espoir d'être non seulement entendues, mais aussi véritablement écoutées.

Vous dire également que, et cela n'enlève rien au fait que nous sommes très satisfaits de pouvoir être présents ce soir et discuter des différents dossiers avec le Canton, nous avons un petit regret ; je pense que les conseillers généraux aussi : les documents que nous avons sous les yeux nous ont été transmis ce matin. Ce n'est pas un grand reproche, mais cela ne nous a pas vraiment permis d'avoir une longue analyse. C'était aussi le cas pour le Conseil d'Etat le 4 mars 2008 sauf erreur, avec le rapport qui avait été envoyé mais qui ne lui avait non plus pas permis d'être forcément au courant de toutes les analyses de nos rapports.

Voilà pour les quelques mots de préambule des autorités de la Ville du Locle, en vous souhaitant à toutes et à tous des débats fructueux.

M. Philippe Lager, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : Merci. Je passe maintenant la parole à M. Jean-Pierre Veya, président du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds.

M. Jean-Pierre Veya, président du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds (Affaires culturelles, Santé, Sports et Jeunesse) : Oui, volontiers, M. le président, Mesdames et Messieurs. Je crois que tout a été dit, ce qui fait que je vais me limiter à dire, au nom du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, que nous nous associons pleinement à la déclaration de préambule qu'a fait mon collègue Denis de la Reussille.

Nous faisons la même analyse sur la nécessité du dialogue avec l'Etat. Nous remercions bien sûr vivement le Conseil d'Etat de s'être déplacé *in corpore* ce soir dans notre bonne Ville de La Chaux-de-Fonds, malgré une météo un petit peu difficile. Nous avons, comme l'a exprimé le président de la Ville du Locle, aussi le regret que les documents soient parvenus très tardivement. Il est vrai que c'était également le cas au mois de mars. Compte tenu du fait que les documents nous sont

parvenus très tardivement, je crains toutefois qu'il soit peut-être difficile d'avoir un vrai débat. Nous espérons que chacun aura pu quand même exercer sa faculté d'analyse cet après-midi ou entre midi et deux heures et que la possibilité d'avoir un débat constructif, positif, si possible objectif avec le Conseil d'Etat nous permette ce soir de faire ensemble un pas.

M. Philippe Lager, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : Merci. Avant de donner la parole au Conseil d'Etat, je vais peut-être donner le cadre de cette soirée. Le Conseil d'Etat va donc s'exprimer tout à l'heure. A la suite de ses exposés, nous ferons une petite pause de cinq minutes pour nous consulter éventuellement, pour discuter d'éventuelles questions qui pourraient resurgir en fonction de ce qui a été dit. Ensuite, le débat sera ouvert. Et nous avons fixé comme cadre 20h30 au plus tard. Si à 20h30 les questions ne sont pas épuisées, nous aurons encore l'occasion de discuter en d'autres circonstances, de poser les questions qu'il faudra au Conseil d'Etat à d'autres moments. Je vous remercie d'accepter cette manière de fonctionner.

Je donne maintenant la parole au Conseil d'Etat. Pendant que le Conseil d'Etat parlera, nous ne l'interrompons pas. Nous le laisserons aller jusqu'au bout de son exposé. Les questions seront donc posées après la pause. Je donne la parole à M. Debély.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Messieurs les présidents des législatifs des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Mesdames et Messieurs les membres des Conseils généraux de ces villes, Messieurs les présidents et Madame, Messieurs les membres des autorités exécutives, Madame et Messieurs les chanceliers, Mesdames et Messieurs. Au nom du Conseil d'Etat, j'ai le plaisir de vous saluer. De vous dire tout le plaisir que nous avons à participer à votre séance des législatifs. Nous nous réjouissons d'avoir une discussion avec les élus communaux des villes des Montagnes neuchâteloises sur les enjeux de notre canton et de débattre avec vous des différents points qui ont fait l'objet de discussions lors de la séance du 4 mars 2008.

Nous inscrivons cette rencontre, Mesdames et Messieurs, dans la politique d'ouverture et de dialogue qui a été affichée par le Conseil d'Etat durant cette présente législature. Ainsi, à deux reprises, au printemps 2006 et au printemps 2008, le Conseil d'Etat a fait le tour des districts et a dialogué avec la population. L'objectif de cette démarche était de transmettre et de partager avec les élus, avec les citoyens de notre canton, notre analyse, nos constats sur la situation du canton de Neuchâtel, puis d'exposer nos intentions, les mesures préconisées dans le programme de législature qui est l'acte politique gouvernemental, et de mettre en discussion ces éléments. C'est dès lors dans cet esprit, et sur la base du rapport du 21 février des exécutifs des villes à leurs législatifs, que nous présentons notre analyse, notre vision politique et que nous apporterons des réponses aux points soulevés dans ce document.

Dès lors, formellement, le Conseil d'Etat n'a pas établi un rapport en réponse au rapport des autorités exécutives et nos prises de position, notre présence ce soir, s'inscrivent justement dans ce processus de dialogue et d'échange instauré. Nous

comprenons la remarque s'agissant des documents que vous avez reçus. Mais en fait, ce sont des documents qui vont simplement appuyer les propos que nous allons tenir et je ne crois pas que cela va être une entrave à la discussion ensuite et au dialogue que nous aurons dans la partie qui va suivre notre présentation.

Dans le prolongement de votre séance du 4 mars à laquelle avaient participé le président du Conseil d'Etat, M. le conseiller d'Etat Fernand Cuche et le chef du Département de l'économie en charge de la politique régionale, M. le conseiller d'Etat Bernard Soguel, le Conseil d'Etat s'était engagé à apporter des réponses aux questions soulevées. Il avait été convenu d'attendre la désignation des nouvelles autorités communales avant d'avoir cette rencontre. Dès lors, promesse tenue, le Conseil d'Etat est avec vous ce soir.

Nous avons prévu le déroulement suivant : Tout d'abord en introduction, je présenterai les considérations du Conseil d'Etat sur les enjeux géopolitiques et sur les défis du canton de Neuchâtel en ce début du 21^{ème} siècle et la façon dont le Conseil d'Etat envisage l'avenir de ce canton. Puis, au travers de quelques exemples, nous mettrons en exergue le contenu de cette vision cantonale et ensuite, par départements, nous reprendrons quelques éléments de référence en lien avec le développement régional, en lien avec l'équilibre et en lien avec les notions de complémentarités. Finalement, nous répondrons aux questions qui sont contenues dans le rapport de février 2008.

J'en viens, Mesdames et Messieurs, aux propos introductifs. "Un canton, une vision".

Certaines décisions prises par le Conseil d'Etat actuel ou par les précédents seraient ressenties comme injustes par une partie de la population du Haut de ce canton. Les autorités cantonales privilégieraient le Littoral au détriment des Montagnes neuchâteloises trop souvent oubliées.

Voilà en substance le message que vous, élus des Montagnes neuchâteloises, nous avez adressé par le biais du rapport du 21 février 2008 de vos autorités exécutives.

Ce message était un appel. Il a été entendu. Il s'inscrit dans la longue tradition des relations entre le Haut et le Bas du canton, histoire certes nourrie de tensions mais heureusement et surtout de projets menés en commun, et cela, au bénéfice de tous.

Face aux enjeux chaque jour plus pressants de la mondialisation, nous devons relativiser le poids de nos 170'000 habitants. Nous devons mettre notre démographie dans la perspective de la Suisse avec 7,5 millions d'habitants et dans celle de l'espace européen avec plus de 400 millions d'habitants. Unis, nous pesons déjà peu. Qu'en serait-il si nous nous divisions davantage ? Et poser la question, c'est y répondre. Aujourd'hui, plus que jamais peut-être, nous sommes devant de véritables choix qui conditionnent durablement notre avenir. Des choix qui doivent rendre ce canton plus attractif, plus compétitif. Des choix qui doivent rendre le canton de Neuchâtel plus fort et des choix qui doivent rassembler la population autour de notre volonté de vivre un destin commun et de partager une communauté d'intérêt.

Dans ce contexte et pour survivre, il est indispensable de dépasser toute tentation politique de confrontation régionale pour retrouver une logique de l'union dans laquelle, ensemble, nous pouvons continuer à construire un canton dynamique et

innovant avec la créativité et la volonté qui caractérise le tempérament des Neuchâteloises et des Neuchâtelois.

Appréhender la réalité d'un développement régional harmonieux et complémentaire n'est pas qu'une question de chiffres, mais avant tout une question d'état d'esprit et de volonté commune. Face à la réalité suisse, européenne, planétaire qui conditionne toujours plus notre réalité, ne devrions-nous pas considérer avec plus de hauteur et de distance nos désaccords, certes réels, mais souvent ponctuels et temporaires ?

Tenant compte de ces considérations et de notre réalité économique et démographique, le Conseil d'Etat a pour sa part pris des options et fait des choix. Il les a exprimés dans son Programme de législature et il les a confirmés tout au long des importantes décisions qui ont jalonné nos activités durant ces dernières années.

Aujourd'hui, aux yeux du Conseil d'Etat, il n'est plus possible de concevoir le canton de Neuchâtel comme une entité formée d'un Bas et d'un Haut, où chacune des parties aurait un droit absolu aux mêmes équipements et investissements. Le gouvernement veut substituer au développement égalitaire la notion de développement complémentaire. Dans ce concept, chaque région doit développer ses propres atouts et exploiter ses propres potentiels pour servir les intérêts généraux du canton et participer à son rayonnement.

En d'autres termes, ce qui est bon pour une région est bon pour le canton. Et ce qui est bon pour le canton est bon pour chacune des régions !

Pour paraphraser le président Kennedy, la question n'est plus de savoir ce que le Canton doit faire pour ma région mais ce que je peux faire pour mon Canton !

Toutes les décisions prises par le gouvernement s'inscrivent dans cette vision d'avenir qui positionne Neuchâtel entre les pôles lémaniques et les pôles bâlois et zürichois, qui positionne Neuchâtel comme justement le pôle incontournable de l'Arc jurassien franco-suisse.

Nous aurons l'occasion, Mesdames et Messieurs, de démontrer cette vision de la complémentarité dans quelques instants au travers des différentes prises de positions de mes collègues.

Nous espérons, Mesdames et Messieurs, très sincèrement que tout prochainement, un grand nombre d'entre vous s'inscrira dans cette dynamique du changement, porteuse d'avenir pour le canton dans son entier et qui est au cœur de l'action du Conseil d'Etat.

Dans leur histoire, les Montagnes neuchâteloises ont su jouer un rôle moteur pour la création du canton, pour son développement et nous ne doutons pas qu'elles soient encore aujourd'hui empreintes de cette volonté.

Nous tous, les élus ici présents, portons cette responsabilité. Nous la portons envers les citoyennes et les citoyens qui nous ont élus, envers les générations futures, envers les cantons et la Confédération, envers tous les autres partenaires qui croient en l'avenir de ce coin de pays qui nous est cher.

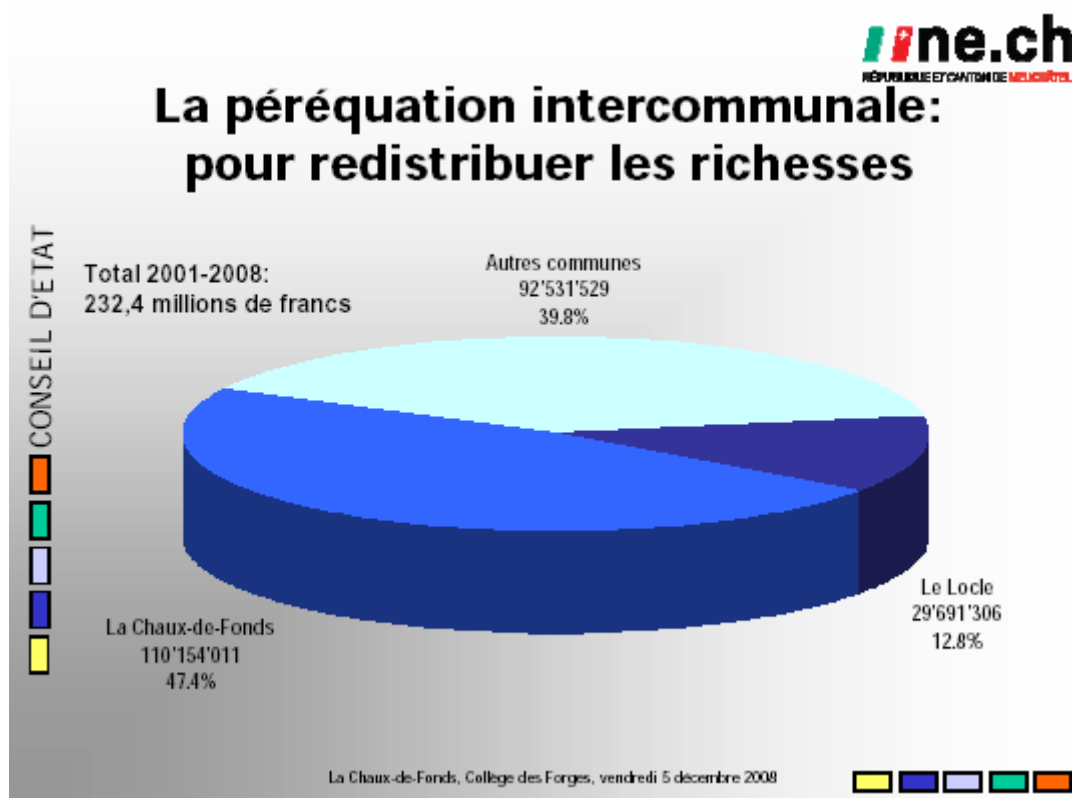
Certains peuvent être tentés, face au monde qui nous entoure, de choisir la voie du repli sur soi ou du régionalisme. Le Conseil d'Etat de son côté a choisi l'ouverture et l'anticipation pour construire le canton de Neuchâtel du 21^{ème} siècle.

Après ces propos introductifs, ce qui est bon pour le canton est bon pour une région et inversement, nous essayerons de préciser au travers de quelques exemples

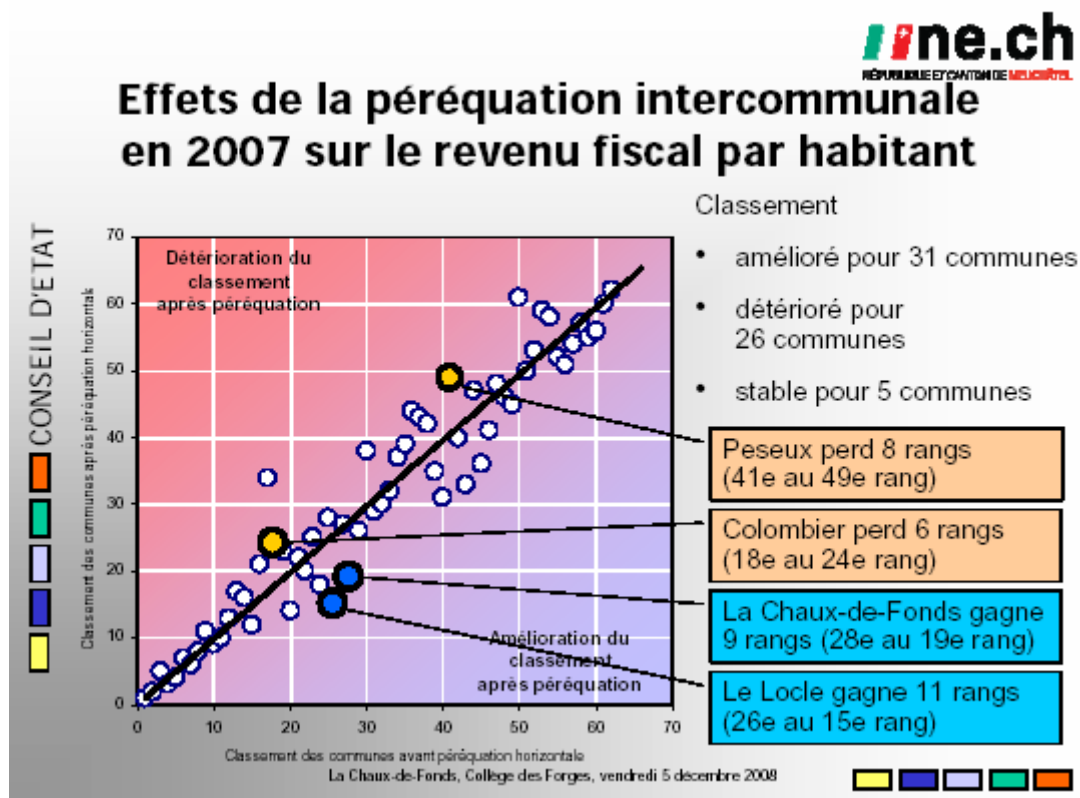
pour illustrer cette notion de complémentarité. Je passe la parole à notre collègue, Jean Studer.

M. Jean Studer, vice-président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DJSF) : Merci. M. le président, Mesdames, Messieurs. Un des outils fondamentaux de la solidarité des neuchâtelois, dont le Conseil d'Etat est depuis longtemps l'auteur et surtout le constant défenseur, est la péréquation financière. Vous savez que cette législature, en tout cas en ses débuts, a été marquée par un combat assez vif, mené par certaines communes contre la péréquation financière. Le Conseil d'Etat n'a pas donné suite aux demandes qui lui étaient adressées individuellement ou à travers des initiatives regroupées de certaines communes, parce qu'il est conscient du rôle que doit continuer à jouer la péréquation pour assurer la solidarité entre les communes.

Je crois qu'il n'est quand même pas totalement inutile de faire un petit bilan de la redistribution qui est intervenue grâce à cette péréquation. Une péréquation, qui ces huit dernières années (elle est en place depuis 2001) a vu en jeu le montant de plus de 230 millions. Sur ces 230 millions, ces huit dernières années, la Ville de La Chaux-de-Fonds en a perçu 110 et la Ville du Locle un peu plus de 26. Les soixante autres communes ont bénéficié du solde, de l'ordre de 92 millions. Ces sommes ont représenté pour La Chaux-de-Fonds CHF 370.- par habitant et CHF 360.- par habitant pour Le Locle. Ensemble, les deux villes du Haut ont ainsi bénéficié de plus de 60% de la répartition des ressources à l'intérieur du canton. La Ville de Neuchâtel sur ces huit années a versé à elle seule plus de 47 millions, soit 20% des sommes ont été versées par la ville.



Si on essaye de voir ce que cela signifie, et si on essaye de comprendre pourquoi le Conseil d'Etat est l'ardent défenseur de ce système, on peut notamment se pencher sur la situation de vos deux communes avant et après la péréquation. La péréquation est basée sur le revenu fiscal, à savoir le produit de l'impôt que l'Etat encaisse dans la commune considérée. C'est un des indicateurs qui permet de comparer la richesse des communes.



Dans ce graphique, la barre oblique est la barre d'équilibre de chaque commune où elle est ni gagnante ni perdante avec la péréquation. Le constat que l'on peut faire, c'est que la péréquation a amélioré le classement de 31 communes qui sont donc bénéficiaires, qu'elle a détérioré la situation de 26 autres communes et qu'elle n'a pas apporté de changement pour le solde de 5 communes. Grâce à cette péréquation, dans la répartition des richesses, Le Locle a ainsi pu passer du 26^{ème} au 15^{ème} rang, avec un revenu fiscal qui a augmenté par habitant de CHF 4'400.- à CHF 4'666.-. La Chaux-de-Fonds a aussi connu une progression de CHF 9.- en l'occurrence, ce qui lui a permis de passer du 28^{ème} au 10^{ème} rang avec un revenu qui a augmenté pour chacun de ses habitants, chacune de ses habitantes de CHF 4'170.- à CHF 4'535.-.

En comparaison, les communes contributrices voient leur revenu fiscal se péjorer et même se situer après la péréquation dans une situation moins favorable que les communes bénéficiaires. Nous avons pris ainsi l'exemple du cas de Colombier. Avant la péréquation, Colombier a un revenu de CHF 4'769.- et après la péréquation de CHF 4'369.-. Vous constatez qu'après la péréquation, le revenu par habitant de Colombier est plus bas que le revenu par habitant du Locle ou de La Chaux-de-Fonds avant la péréquation.

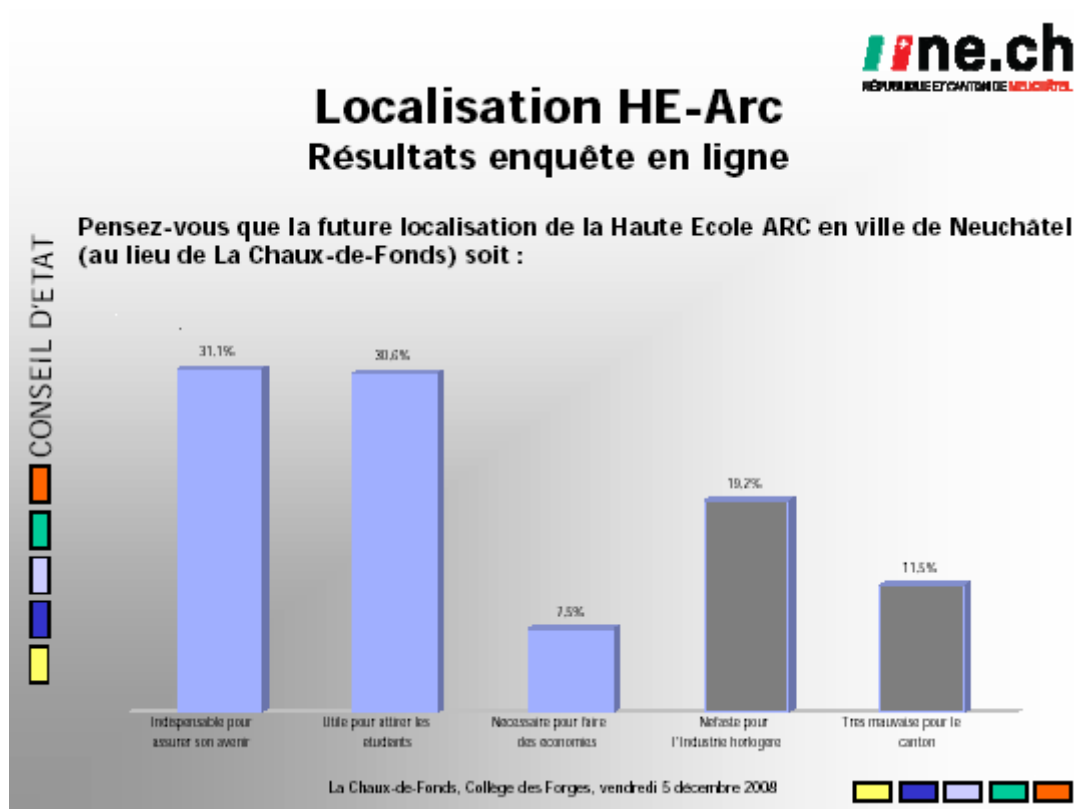
Nous pouvons aussi prendre le cas d'une commune suburbaine qui a aussi des charges qui ne sont pas sans analogie avec celles d'une ville, comme celle de Peseux. A Peseux, le revenu fiscal avant péréquation est de CHF 3'842.-, il est inférieur à celui de La Chaux-de-Fonds et du Locle et perd ainsi 8 rangs et se retrouve avec un revenu de CHF 3'700.-.

Pour vous montrer l'effet redistributeur très fort de la péréquation, un outil qui répartit les richesses entre les communes, cette répartition nous paraît essentielle en raison de la solidarité que le Conseil d'Etat veut défendre entre l'ensemble des collectivités du canton.

Mme Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat (DECS) : Je vais enchaîner avec le premier sujet, la localisation de la Haute Ecole-Arc - c'est un sujet qui fâche - pour rappeler simplement la prise de position du Conseil d'Etat. Il a tenté de convaincre ses partenaires que sont les cantons de Berne et du Jura d'un positionnement dans les Montagnes neuchâteloises. Les cantons du Jura et de Berne ont confirmé qu'à leurs yeux, l'existence ou l'avenir de la Haute Ecole-Arc étaient accompagnés d'une localisation sur le Littoral. Après une année de travaux d'une task force, nous nous sommes trouvés devant l'obligation de prendre la décision que vous connaissez.

Les cantons de Berne et du Jura, à un moment donné, après les avoir rencontrés plusieurs fois et tenté de négocier avec eux une localisation dans les Montagnes, nous ont indiqué que si nous ne nous mettions pas d'accord sur cette localisation sur le Littoral, ils se verraient dans l'obligation de renforcer leur école d'ingénieurs à Bienne. Il est clair qu'à partir de là, nous nous trouvions dans un positionnement qui allait affaiblir les compétences et le savoir-faire des Montagnes neuchâteloises. Nous avons donc opté pour l'option qui vous est connue avec une localisation à Neuchâtel. Mais ce que nous avons désiré pouvoir renforcer, c'est le positionnement des laboratoires et des instituts de recherche en troisième année dans les Montagnes neuchâteloises. Pourquoi ? Parce que les laboratoires et instituts de recherche sont proches et sont en adéquation avec le tissu industriel de la région Arc. Il nous paraissait important que les étudiants puissent avoir un lien plus étroit entre le tissu industriel et leur troisième année de formation. Raison pour laquelle, nous confirmons ici que les instituts et laboratoires seront situés à La Chaux-de-Fonds. La localisation à Neuchâtel a été décidée pour éviter son éclatement et sa fermeture. Effectivement, nous sommes confrontés à une formation de type tertiaire, une formation où les étudiants ne sont pas captifs, mais mobiles. Ils choisissent le lieu d'école où ils désirent se rendre. Actuellement, nous avons des effectifs qui ne correspondent pas à la masse critique qui est attendue de la part de la HES-SO.

Le Conseil d'Etat a également désiré vous présenter pour information le résultat de l'enquête qui a été faite.



Les questions qui étaient posées sont les suivantes : Pensez-vous que la future location de la Haute Ecole-Arc en Ville de Neuchâtel au lieu de La Chaux-de-Fonds soit:

Indispensable pour assurer son avenir ? 31,1% ont répondu positivement.

Utile pour attirer les étudiants ? 30,6% ont répondu positivement.

Nécessaire pour faire des économies ? 7,5% ont répondu positivement.

Néfaste pour l'industrie horlogère ? 19,2% ont répondu positivement.

Très mauvaise pour le canton ? 11,5% ont répondu positivement.

Nous rappelons que cette enquête date de ces dernières semaines. Elle n'a pas été le fer de lance pour la prise de position du Conseil d'Etat. C'est ce qui a été validé par la population ces derniers temps.

Voilà en ce qui concerne la localisation HE-Arc pour le canton.

M. Philippe Lagger, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds :
Merci. Je passe la parole à M. Soguel.

M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat (DEC) : Autres exemples, l'économie et l'emploi. Vous savez que le canton de Neuchâtel est très exportateur en plus d'être frontalier. Parce qu'il est très exportateur, il est très sensible à la conjoncture. Quand ça va bien, il augmente ses performances plus vite que les autres. Quand ça va mal, il descend aussi plus rapidement. Nous venons de vivre depuis le début de 2005 (début du reflux du chômage) une période de haute conjoncture qui a été fructueuse pour l'ensemble du canton, pour l'ensemble des régions. 8'000 emplois supplémentaires

ont été créés par rapport à la situation du début 2005. 6'000 de ces emplois sont occupés par des autochtones et 2'000 par des frontaliers. Ce sont des chiffres arrondis. Une estimation montre que 6'000 emplois ont été créés dans les Montagnes neuchâteloises. Tous les chiffres le montrent, les Montagnes neuchâteloises restent le poumon économique, le poumon exportateur du canton de Neuchâtel et je dirais même de l'ensemble de l'Arc jurassien. C'est bien sûr dû à la bonne conjoncture. C'est dû au savoir-faire ancestral que l'on trouve dans ces Montagnes. C'est également dû au travail de longue haleine mené par la promotion économique neuchâteloise.

Je vais prendre deux exemples supplémentaires pour illustrer ces propos. Deux exemples d'entreprises qui se sont installées dans le canton de Neuchâtel grâce à la promotion économique, je dirais même avec l'aide de la promotion économique. C'est Tag Heuer qui s'est implantée à Marin en 1989 avec une dizaine d'emplois pour débiter. Il y a deux ou trois ans, elle s'est installée complètement à La Chaux-de-Fonds. Elle s'y était déjà installée progressivement depuis plus longtemps, mais désormais essentiellement à La Chaux-de-Fonds avec 150 emplois. Evidemment, avec les rentrées fiscales correspondantes. Donc nous voyons bien que, même si nous implantons une entreprise dans le Bas, elle peut être intéressée à s'implanter dans le Haut pour différentes raisons.

Un autre exemple pour Le Locle, celui que nous citons souvent évidemment, c'est Johnson & Johnson, qui s'est installé au Locle en 1992 avec six emplois. Il en a aujourd'hui 700 au Locle et 300 à Neuchâtel. Nous voyons donc que cela joue dans les deux sens. Une entreprise peut s'installer dans le Bas et monter. Et elle peut s'installer dans le Haut et répartir ses activités sur l'ensemble du canton. Ce sont deux exemples qui montrent que ce qui est bon pour le canton est bon pour chacune des régions du canton.

M. Philippe Lagger, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds :
Merci. Je passe la parole à M. Fernand Cuche.

M. Fernand Cuche, conseiller d'Etat (DGT) : Tout d'abord, bonsoir Mesdames et Messieurs. Quelques mots concernant les transports ferroviaires.

Vous avez tous réalisé qu'en 2008, nous avons pu mettre des trains supplémentaires entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Dans l'autre sens aussi. Et des trains supplémentaires entre Morteau et La Chaux-de-Fonds. Nous avons eu de bonnes réactions, puisque le taux de fréquentation de ces trains est bon. Et cela a aussi incité le Conseil d'Etat, et en particulier l'Office cantonal des transports, à maintenir la pression sur les partenaires pour encore améliorer l'offre.

En août 2005, le Grand Conseil a voté un peu dans l'urgence un premier crédit de l'ordre de 12 à 14 millions pour doubler deux tronçons de voies ferrées entre Neuchâtel et Berne. A partir de l'horaire 2009, qui commence le 15 décembre prochain, nous allons améliorer la desserte, notamment pour les populations du Haut, puisque la correspondance à Neuchâtel sera améliorée. Pour des gens qui vont de Berne au Locle en passant par Neuchâtel ou dans le sens inverse, sur le trajet aller-retour, ce sera un gain de l'ordre de 30 minutes. Encore peut-être en dessous de ce que nous pourrions souhaiter idéalement, mais nous pouvons quand même souligner une amélioration substantielle.

A partir du 1^{er} juin 2009, nous appliquerons la communauté tarifaire intégrale. Et enfin, si les délais de livraison sont respectés, dès le deuxième semestre 2009, il y aura du nouveau matériel roulant depuis Le Locle jusqu'à Neuchâtel. C'est une attente qui dure depuis un certain nombre d'années. Mais nous sommes à bout touchant.

J'aurai l'occasion de revenir ultérieurement sur d'autres développements en ce qui concerne les transports.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Dans le domaine de la santé, la notion "ce qui est bon pour une région est bon pour le canton" et la notion d'activité complémentaire ont tout leur sens. Avec 170'000 habitants, avec l'évolution de la médecine et de la prise en charge du traitement des patients, il est nécessaire d'éviter les doublons, de concentrer les activités et d'obtenir des masses critiques pour renforcer l'expertise de savoir-faire des médecins et du personnel soignant, la qualité de la prise en charge. Lors de la présentation des réformes hospitalières, nous avons évoqué que la proximité n'était pas synonyme de qualité. Selon les résultats du sondage d'opinion auquel a déjà fait allusion tout à l'heure Sylvie Perrinjaquet, les résultats sont dans ce domaine assez clairs. La priorité numéro une lorsqu'on parle de sécurité sanitaire est incontestablement la qualité des soins et la spécialisation des médecins. C'est le 100% des personnes qui ont répondu à cette enquête qui le confirme.

M. Daniel Musy, soc., La Chaux-de-Fonds : Combien de personnes ?

M. Philippe Lagger, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : On posera les questions tout à l'heure, M. Musy.

M. Daniel Musy, soc., La Chaux-de-Fonds : Non, mais c'est ridicule.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Nous allons répondre aux questions globalement.

Par rapport à l'énoncé de cette nécessité de concentrer les activités pour obtenir cette masse critique et l'expérience du personnel soignant, c'est quelque part aussi un des éléments qui est considéré par la population, qui préfère finalement obtenir une qualité de soins et la spécialisation des médecins, pas forcément à côté de chez soi. Ce résultat est complété par plusieurs commentaires d'internautes, qui s'additionnent sur la liste des opinions parfois différentes de celles que vous voyez ici, exprimées en tribune libre ou en d'autres circonstances.

Des propos qui nécessairement alimentent le contexte de la rencontre de ce soir, comme : "Avoir le courage de faire des choix et s'y tenir." "Construire un hôpital cantonal qui en a le nom" "Arrêter les querelles." "Définir une politique cohérente et s'y tenir." "Cesser de vouloir faire plaisir au Haut et au Bas." Et encore une autre expression : "Que l'électoratisme et le clientélisme coûtent trop cher au canton." Voilà quelques éléments qui figuraient sur la réponse de ce sondage et qui corroborent cette notion de complémentarité et de concertation des activités.

Nous prenons le troisième volet de notre présentation. Et par départements également, nous allons prendre quelques éléments de référence et quelques éléments illustratifs, en lien avec le développement d'une région, en lien avec l'équilibre et les complémentarités. C'est M. Bernard Soguel qui commence.

M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat (DEC) : Messieurs les présidents, Mesdames, Messieurs. Nous abordons ce chapitre "équilibre et complémentarité". J'ai vu que cela faisait réagir quand nous en avons parlé la première fois. Je vais commencer par l'illustrer par la stratégie du Réseau Urbain Neuchâtelois.

Introduction

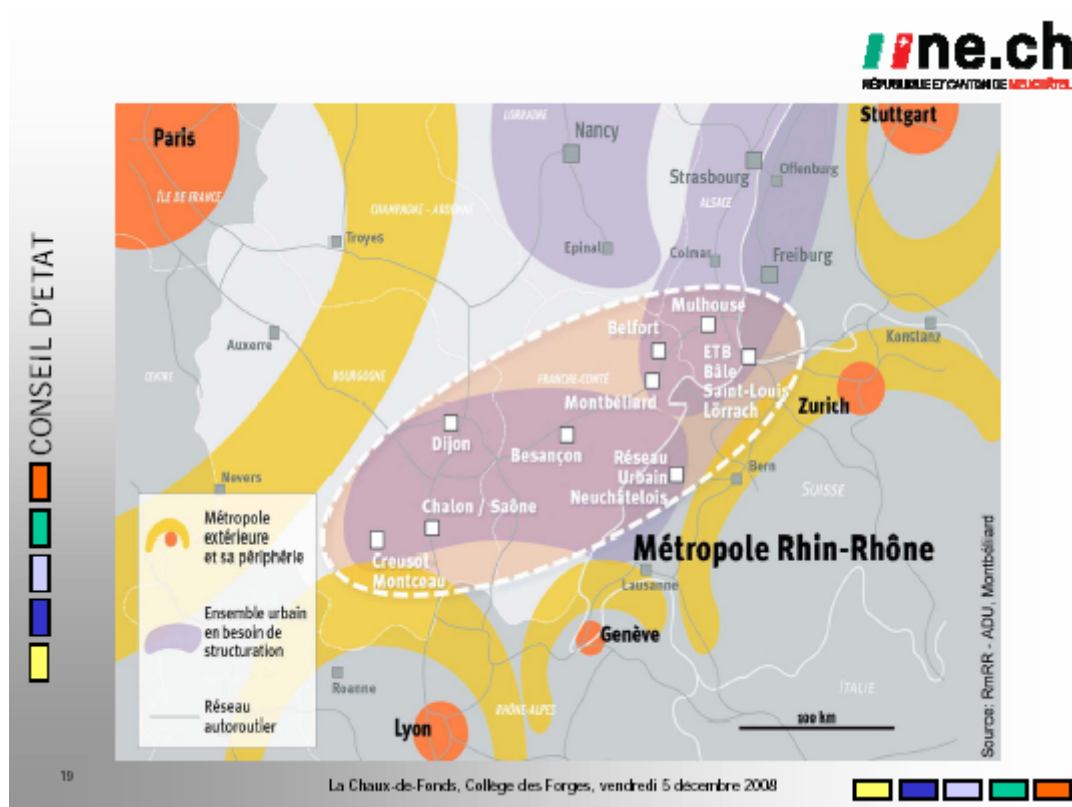
Un cadre: le RUN

- Stratégie englobante

18

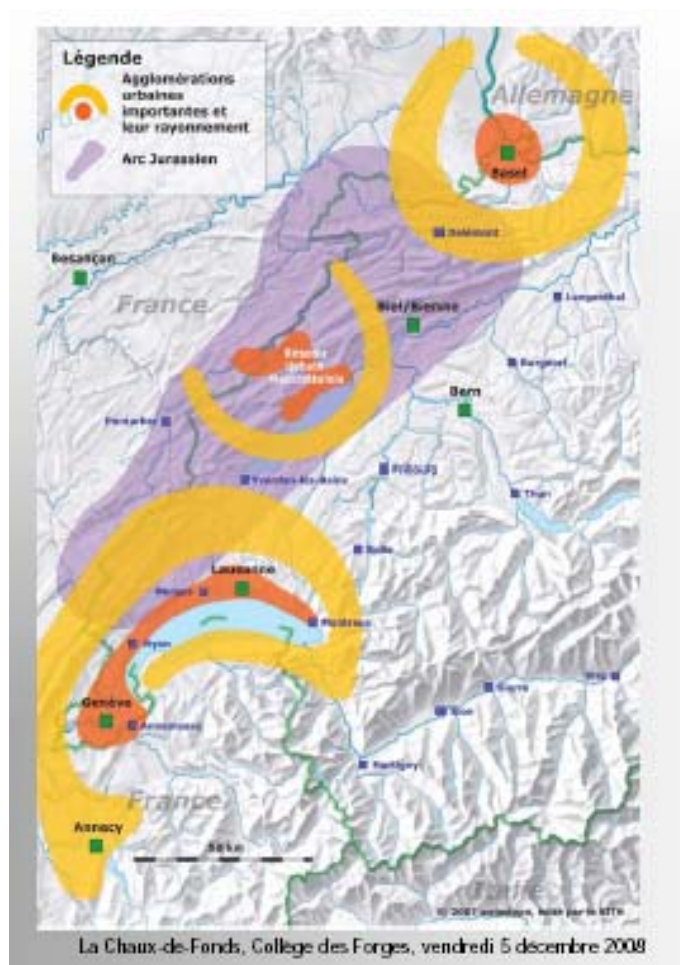
La Chaux-de-Fonds, Collège des Forges, vendredi 5 décembre 2008

C'est une stratégie englobante. Pas seulement pour l'intérieur du canton, mais également pour l'extérieur du canton. On dit souvent que c'est un canton périphérique, que l'Arc jurassien serait périphérique. Si on prend un peu de hauteur, et qu'on regarde des cartes, on voit que cette région se situe plutôt au cœur de l'Europe et qu'elle est entourée des trois plus puissantes régions de l'Union européenne en terme économique et démographique en tout cas. C'est la Lombardie, Rhône-Alpes, le Bad Wurtemberg ; et bien sûr que nous avons aussi affaire à une plus petite région : la Franche-Comté. Nous sommes donc proches de grands centres économiques. Pour la Lombardie, c'est par exemple Turin et Milan. C'est pour la France, Grenoble, Lyon, mais c'est aussi, pour l'Allemagne, Munich et Stuttgart. Et encore Strasbourg ou, tout proche de nous, Besançon.



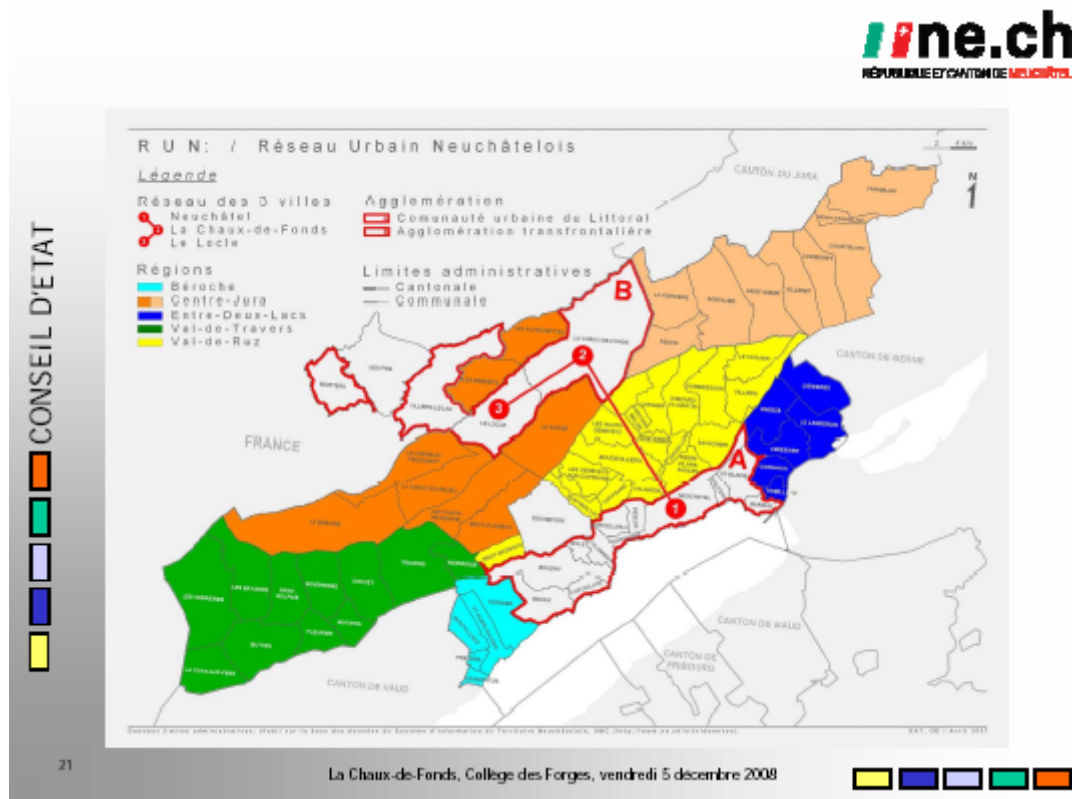
Si nous zoomons sur cette région transfrontalière qui est l'Arc jurassien, parce qu'il y a un Jura du côté français et il y a un Jura du côté suisse, nous voyons que du côté français, nous sommes proches du TGV Rhin-Rhône qui est en construction et que nous faisons partie de cette région qui est en train de naître autour de ce TGV Rhin-Rhône. C'est la Métropole Rhin-Rhône qui va du Creusot, de Montceau-les-Mines jusqu'à Mulhouse, mais qui groupe l'ensemble des communautés urbaines de cette région, c'est-à-dire Chalon, Dijon, Besançon, Montbéliard, Belfort, Mulhouse. Et deux communautés urbaines suisses, Bâle et le Réseau Urbain Neuchâtelois qui en font partie, qui sont partie intégrante de cette métropole. Ce qui veut dire que nous avons des contacts avec ces gens. Du côté suisse, il y a évidemment la Suisse occidentale qui tente de se renforcer, tant politiquement qu'économiquement. Cette frontière avec la France n'est pas un obstacle, c'est plutôt un atout. C'est l'ouverture à la France et à l'Union européenne.

Si nous zoomons un peu plus sur l'Arc jurassien, nous voyons que cet Arc jurassien qui est transfrontalier, je le répète, est aussi situé entre les deux pôles économiques et historiques de la Suisse, c'est-à-dire Zürich qui est relié à Bâle et le bassin lémanique. Au centre de cet Arc jurassien, nous avons le Réseau Urbain Neuchâtelois qui est la plus grande concentration urbaine de l'Arc jurassien.



Si nous zoomons sur le canton, nous passons à une stratégie intégratrice. C'est comme cela que se veut la stratégie du Réseau Urbain Neuchâtelois, puisque cette stratégie comprend trois communautés urbaines. Le réseau des trois villes, la communauté urbaine du Littoral (la commune qui va de Marin à Bevaix) et l'agglomération transfrontalière des Montagnes qui comprend Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Villers-le-Lac et Morteau. Transfrontalière, parce que les deux villes du Haut se sont alliées aux deux villes frontières françaises.

Vous voyez bien que nous avons en plus de ces communautés urbaines qui forment en fait l'agglomération urbaine neuchâteloise, cinq régions qui se sont aussi organisées en association. Ces cinq régions sont La Béroche, Centre-Jura (le haut du canton non-urbain), Entre-Deux-Lacs, Val-de-Travers et Val-de-Ruz. Ce Réseau Urbain s'est constitué en association en décembre 2006.

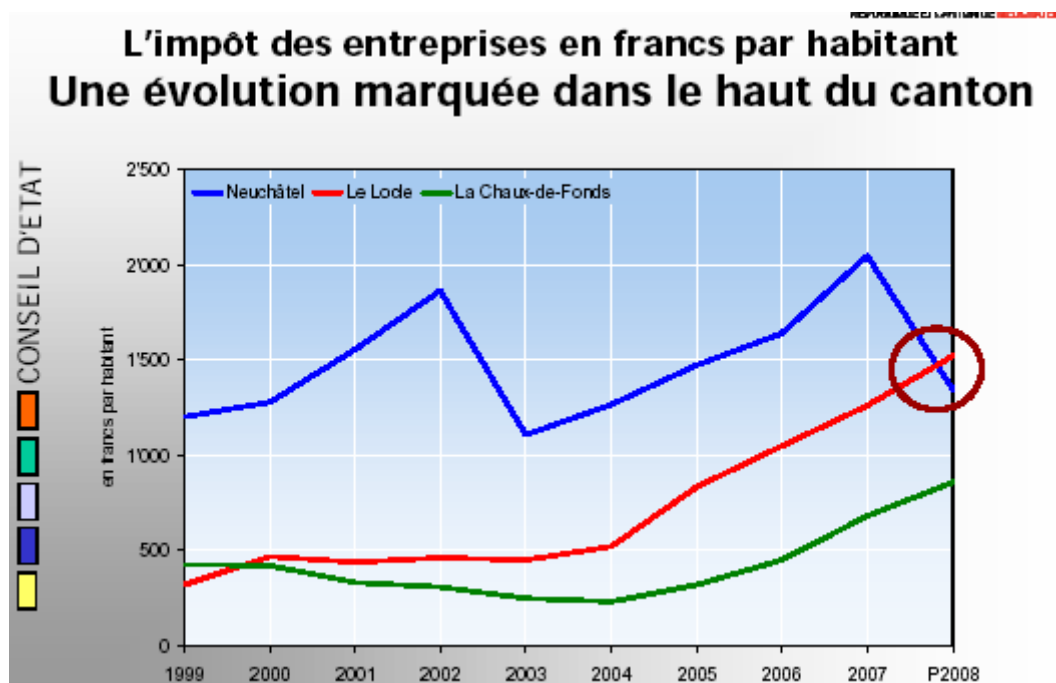


C'est une démarche intégratrice, parce qu'elle dit que l'équilibre régional est fondé sur la complémentarité régionale sur la base d'un constat pratiquement financier : avec l'argent que nous avons, nous ne pouvons plus tout faire partout. C'était l'ancienne devise de la politique régionale; nous avons vu que nous n'y arrivions pas, qu'il faut regarder les choses en face et faire autrement. Il s'agit d'avoir une action pour le Conseil d'Etat et une action de politique transversale entre les régions, mais aussi entre les institutions, c'est-à-dire entre les institutions cantonales et communales.

L'association du Réseau Urbain Neuchâtelois a un comité directeur, c'est un peu l'exécutif de ce RUN avec neuf membres. Un membre pour chacune des trois agglomérations, un membre pour chacune des trois régions et un membre pour le Conseil d'Etat. Nous avons huit représentants des communes qui se sont groupées, soit en agglomération, soit en région et un membre du Conseil d'Etat. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais au comité directeur nous nous occupons de quatre grands chantiers. Celui de la politique régionale, l'application de la nouvelle politique régionale fédérale, basée sur une nouvelle loi de politique régionale. La politique d'agglomération qui consiste à concentrer les activités dans les zones urbaines et gérer cette concentration par le développement des transports publics. Troisième chantier : le développement touristique; nous avons développé un nouveau concept touristique auquel les communes sont conviées à participer via le RUN. Tout cela va évidemment modifier l'organisation du canton. C'est la raison pour laquelle il faut réfléchir à l'organisation des institutions. Voilà pourquoi un quatrième chantier est en cours de lancement : la réforme des institutions.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Merci. M. Studer.

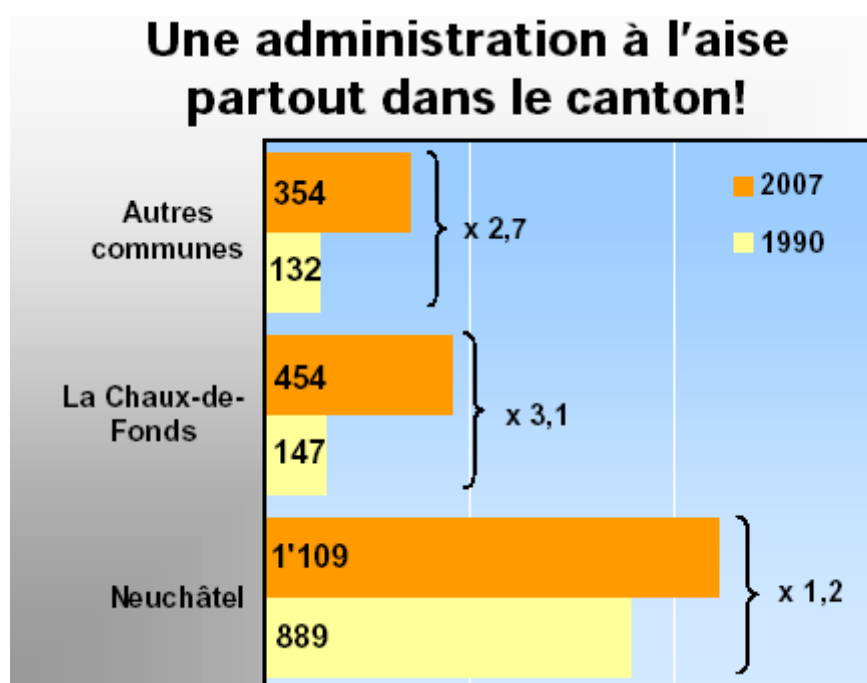
M. Jean Studer, vice-président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DJSF) : L'équilibre économique est un souci des autorités communales, des autorités cantonales, des autorités actuelles, des autorités précédentes, d'ailleurs de l'ensemble aussi de la délégation parlementaire aux Chambres fédérales. Et beaucoup d'efforts communs ont été consacrés pour essayer d'assurer sur l'ensemble du territoire cantonal cet équilibre, notamment à l'aide de ce que nous appelons l'arrêté Bonny. Un arrêté Bonny, dont le principal outil est l'allègement fiscal. Les entreprises qui s'implantent sont libérées du paiement de l'impôt pendant une durée de dix ans. Elles ne paient pas l'impôt communal, elles ne paient d'ailleurs pas non plus l'impôt cantonal. L'ensemble du canton participe donc à la mise en œuvre de ce type d'aide.



Le graphique que vous avez sous les yeux illustre, Mesdames, Messieurs, les fruits des efforts communs que nous avons faits ensemble. Il marque l'évolution du produit de l'impôt des entreprises par habitant dans le canton depuis 1999. Vous avez sous les yeux les trois villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Vous constatez que l'évolution a été favorable à nos trois villes, mais de manière assez différenciée. Ainsi, le taux de croissance annuel moyen de l'impôt des entreprises est de 1,23% à Neuchâtel. Pendant cette même période, il est de 8,1% à La Chaux-de-Fonds et de 18,9% au Locle. Mesdames, Messieurs, ce sont des taux considérables. La situation de Neuchâtel n'est pas une surprise. Elle reste bien sûr meilleure que La Chaux-de-Fonds et Le Locle, mais elle a ceci de particulier, ce n'est un secret pour personne, qu'elle tient pour beaucoup à quelques entreprises, pour ne pas dire une seule, et peut varier en fonction des choix de politique que mène cette entreprise. Il s'agit notamment des choix opérés par PMP, qui expliquent les pointes que vous retrouvez pour 2002 et 2007. Mais dès 2004, nous assistons à un net

décollage des impôts pour les trois villes. Selon les projections en cours, nous devrions arriver à la fin de cette année au constat qu'en terme d'impôt par habitant, la Ville de Neuchâtel sera dépassée par la Ville du Locle. Le Conseil d'Etat se réjouit. Nous devrions enregistrer un montant d'environ CHF 1'340.- par habitant à Neuchâtel et CHF 1'517.- au Locle. Vous avez là l'illustration de ce que disait Bernard Soguel et finalement du résultat que nous avons quand même réussi à atteindre dans la répartition équilibrée de l'activité économique, et en particulier de son retour pour les collectivités de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Une autre question qui est souvent abordée, c'est la question de la localisation des services de l'administration. Là aussi, vos autorités, le Conseil d'Etat actuel, les autorités précédentes ont beaucoup fait pour essayer de décentraliser l'administration.



Si je fais abstraction des effectifs policiers qui sont en train de vivre une grande mutation, nous constatons qu'entre 1990 et 2007, le nombre de collaboratrices et de collaborateurs a augmenté un peu partout. C'est une constante de nos collectivités publiques. En terme de localisation, la localisation à La Chaux-de-Fonds a triplé. De grands services se sont installés. Vous avez bien sûr en tête le service qui m'est cher des impôts. Vous avez par exemple aussi le Service de l'emploi, qui a illustré de manière extrêmement concrète la volonté de l'ensemble du Conseil d'Etat de veiller à une meilleure localisation partout dans le canton des services cantonaux. Il faut bien admettre, et je le dis volontiers, parce que j'ai déjà bien partagé cela avec la commune du Locle, que les efforts ne sont pas encore équitablement répartis entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle, pour différentes raisons sur lesquelles nous pourrions revenir. Mais vous avez ici l'illustration que la décentralisation de l'administration est déjà un fait avéré.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Merci. Mme Perrinjaquet.

Mme Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat (DECS) : Pour le DECS, je citerai le pôle de la microtechnique et le regroupement des médiathèques, entre autres. J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer que la volonté du Conseil d'Etat était de renforcer d'un point fort dans le Haut du canton les instituts de la Haute Ecole-Arc et de Neode, avec, en ce qui concerne le Bas, la présence de l'EPFL, de l'IMT, de l'Uni, du CSEM qui seront présents avec la Haute Ecole-Arc.

Un autre dossier qui par contre a animé le Littoral, c'est le regroupement des médiathèques à La Chaux-de-Fonds. Pour information, chaque canton romand ne possède qu'une seule médiathèque. Genève en a une, le Valais en a une (langue française et langue allemande), Fribourg en a une (langue française et langue allemande). Il en va de même pour le canton de Vaud. Et il en sera de même pour le canton de Neuchâtel. Nous considérons que les liens seront ainsi plus étroits avec la Haute Ecole Pédagogique, dont les sites PF1 et PF2 se trouvent à La Chaux-de-Fonds depuis 2001. Et nous désirions pouvoir renforcer ce point fort dans le Haut des Montagnes neuchâteloises.

Un autre point qui nous tient à cœur, c'est la réalisation d'un seul centre de création professionnelle; ce que nous appelons une "Maison des arts de la scène" ou un centre dramatique régional. Là, nous avons tenu le cap, même si en d'autres lieux, certains auraient préféré avoir deux centres dramatiques régionaux sur le canton. Et nous ne sommes pas entrés en matière avec ces propositions-là. Pour être clair, la Ville de Neuchâtel a reconnu il n'y a pas longtemps dans un courrier qu'il n'y aurait qu'un seul centre dramatique dans le canton et qu'il se situerait dans les Montagnes neuchâteloises, ce qui va nous permettre maintenant d'avancer sur le dossier.

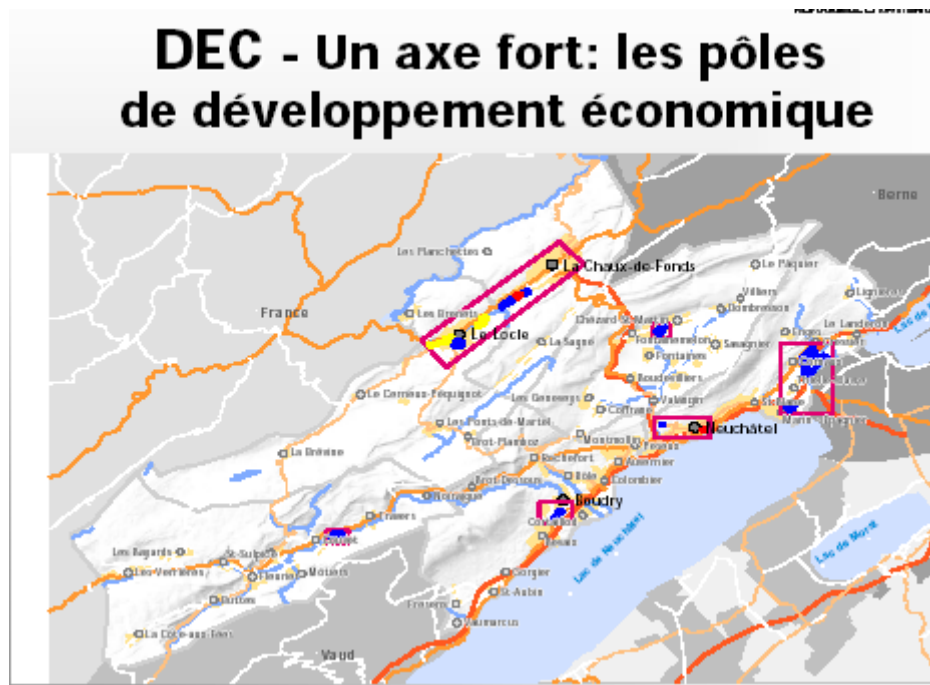
Un autre dossier que nous soutenons haut et fort, ce sont les projets de gouvernance scolaire qui sont mis en place en Ville de La Chaux-de-Fonds. Je crois que votre législatif sera nanti par votre exécutif d'un rapport prochainement. Rapport qui va dans la cohérence que nous désirons avec nos propres projets de pilotage de l'école neuchâteloise.

Voilà ce que nous désirions mettre en évidence par rapport à notre Département.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Merci. M. Soguel.

M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat (DEC) : Oui, j'aborde maintenant les pôles de développement économique. Vous savez peut-être que l'une des faiblesses du canton de Neuchâtel pour le développement économique, l'implantation d'entreprises, le développement d'entreprises, c'est le manque de terrains immédiatement disponibles. Plusieurs cantons ont été plus prévoyants que le nôtre et ont créé des pôles de développement économique en achetant les terrains et en les équipant. Ce qui fait que lorsqu'une entreprise, qu'elle soit d'ailleurs indigène ou exogène, veut s'implanter, s'agrandir, se développer, elle a des terrains immédiatement disponibles. Nous n'avons pas cela, donc nous avons aussi entrepris de créer ces pôles. Plusieurs pôles ont été considérés comme d'importance cantonale.

Il y en a d'autres qui sont considérés comme d'importance moindre, donc d'importance régionale.



Vous voyez sur cette carte du canton qu'il y a un pôle autour de Cornaux, Cressier; c'est un pôle de développement d'industrie lourde. Il ne se développe pas beaucoup parce que cette région remet en cause ce type de développement.

Il y a le pôle de la Ville de Neuchâtel où il n'y a pratiquement plus de place, c'est Pierre-à-Bot, où plusieurs entreprises se sont implantées. Il n'y a pratiquement plus de place sur le Littoral, mis à part ce pôle que l'on développe à Boudry aux Buchilles, à proximité de l'autoroute.

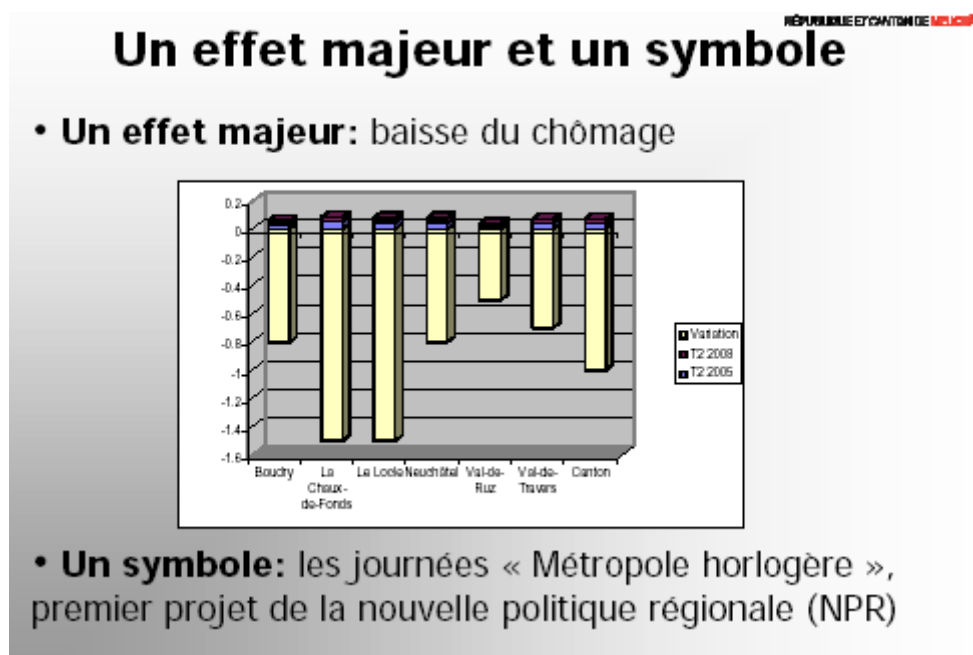
Et il y a le pôle des Montagnes neuchâteloises. C'est là que se développent les entreprises. Je crois que nous avons pu le montrer avec quelques chiffres tout à l'heure. C'est là que nous avons le développement industriel du canton, je dirais même de l'Arc jurassien.

Ce pôle des Montagnes comprend une surface sur le territoire de La Chaux-de-Fonds, au Crêt-du-Loclc, aux Eplatures. Un plan a été établi. C'est un plan de développement de grande qualité et qui attire des entreprises comme on l'a vu ces dernières années.

Il y a au Locle aussi plusieurs projets. Le Locle aussi se développe fortement en terme d'emplois créés par la promotion économique. Le Locle se développe davantage que La Chaux-de-Fonds. Il attire davantage encore les entreprises. C'est le cas pour les pôles et les terrains de la Jaluse, du Marais, de Jambe-Ducommun. L'ensemble de ce pôle des Montagnes neuchâteloises a bien sûr la route à proximité qui sera bientôt, je l'espère, considérée comme nationale. Il a le rail avec le développement également du TransRUN jusqu'à Morteau; c'est véritablement important. Par rapport au Littoral, vous avez en plus un aéroport. Il est important pour les grandes entreprises qui sont implantées à La Chaux-de-Fonds et au Locle, et

je dirais dans l'ensemble du canton. Je pense que cet aéroport prendra toujours plus d'importance avec le développement qui est prévu pour ces prochaines années.

L'effet que l'on trouve ces dernières années, c'est évidemment la baisse du chômage. C'est dû bien sûr à la conjoncture. Mais vous verrez que les différences que l'on a entre les différents districts proviennent aussi du fait que le développement industriel se fait ici dans les Montagnes. Les emplois industriels se font dans les Montagnes. Quand je vous disais que quand cela va bien, cela va mieux que partout ailleurs, et surtout dans les Montagnes.



Vous avez ici la diapositive qui vous montre l'effet de la baisse du chômage depuis le début de son recul, le début 2005, jusqu'au deuxième trimestre 2008. Vous voyez qu'à Boudry, le chômage durant cette période a baissé de 0,8 point, à La Chaux-de-Fonds de 1,5 point, donc deux fois plus qu'à Boudry. 1,5 également au Locle. 0,8 à Neuchâtel. 0,5 au Val-de-Ruz. 0,7 au Val-de-Travers. Et moins 1 point de chômage pour l'ensemble du canton.

Il y a un symbole également pour le développement de cette région, c'est que le premier projet financé par la nouvelle politique régionale est un projet qui s'appelle journée de la "Métropole horlogère" qui a obtenu le premier crédit de la NPR. Pour souligner la stratégie intégratrice du RUN, ce sont tous les projets de toutes les régions qui passent par le comité directeur du RUN. Et tous ces projets sont appréciés par l'ensemble des régions qui donnent un préavis. L'ensemble des régions a donné un préavis positif, favorable à ce premier projet.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Merci.
M. Cuche.

M. Fernand Cuche, conseiller d'Etat (DGT) : Concernant les transports et les actions dans les Montagnes, il y a tout d'abord le projet d'agglomération et le TransRUN. Le TransRUN est le nouveau véhicule que tout le monde attend pour améliorer la desserte en transports publics sur l'ensemble de l'agglomération. Ce projet a été reconnu par la Confédération, mais le Conseil d'Etat n'est pas satisfait par la note qui a été attribuée, en particulier dans la reconnaissance de l'agglomération Morteau - Besançon. Ce matin encore, au Château, avec Messieurs Kurth, Dupraz et Soguel, nous avons repris cette problématique. Il y a toujours des discussions, des négociations avec l'autorité fédérale et les services concernés et nous voulons remettre la compresse.

Avec la nouvelle halte ferroviaire au Crêt-du-Loche qui est inscrite dans ce projet d'agglomération, le doublement de la voie au Crêt-du-Loche est nécessaire pour pouvoir permettre le croisement des trains, si nous voulons augmenter la capacité des échanges entre les deux villes et, plus tard, depuis Morteau et si possible Besançon. Nous devons améliorer cette capacité.

Nous avons aussi évoqué ce matin une nouvelle gare entre Le Crêt-du-Loche et La Chaux-de-Fonds, sauf erreur Morgarten. Cela fait partie des négociations que nous avons déjà engagées avec les CFF.

Des trains supplémentaires entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Loche, Morteau : nous nous heurtons au problème de la capacité de la ligne depuis Le Col-des-Roches jusqu'à Morteau. Là aussi, nous devons intensifier. Nous l'avons abordé ce matin. C'est repris dans le cadre de la CTJ. Si vous le souhaitez, M. Soguel pourra donner des informations à ce sujet dans la discussion.

Concernant la communauté tarifaire intégrale, la volonté est de rééquilibrer et d'avoir une répartition des prix, des coûts des transports publics le plus équitable possible dans toutes les régions du canton. Il est prouvé qu'à l'analyse de la situation existante, nous avons des tarifs nettement trop bas sur certaines lignes dans le Bas du canton et des tarifs trop élevés dans le Haut du canton. Nous avons réussi à nous mettre d'accord pour rééquilibrer, ce qui fait que la communauté tarifaire donne aussi une vision, une approche, une meilleure répartition des coûts, que ce soit pour les collectivités publiques ou les utilisateurs des transports publics.

En ce qui concerne la H20, une première étape a été réalisée, vous la connaissez tous. Pour la suite, l'étude du contournement du Loche et la troisième étape qui concerne le contournement Est de La Chaux-de-Fonds. Je rappelle qu'en décembre 2007, le Grand Conseil a voté un crédit de 4 millions destinés à l'étude de la H20. Nous nous sommes mis au travail avec les Ponts et chaussées et les deux villes concernées. Actuellement, nous avons un chef de projet, M. Brocard, qui a des contacts réguliers avec les deux villes. Messieurs Häsler et de la Reussille siègent dans la commission route qui a été constituée pour suivre les travaux et nous pouvons dire aujourd'hui qu'à fin 2009, un projet pourra être déposé auprès de l'Office fédéral des routes pour tenter la reconnaissance par le Parlement. Le Conseil fédéral a déjà reconnu la H20 comme une route principale, mais son message doit passer devant les Chambres fédérales. Ce n'est qu'à l'issue des débats aux Chambres fédérales que nous serons fixés politiquement. Après, il restera à discuter le financement de ces travaux.

Investissements en chiffres

Répartition population (31.12.07)			53%	16%	31%
Domaines	Années considérées	Total en francs	Neuchâtel-Boudry %	Val-de-Ruz Val-de-Travers %	La Chaux-de-Fonds Le Locle %
Evacuation, traitement eaux	2001 - 2007	39'898'242.-	53,6	27,4	19,0
Chauffage au bois et solaires + MNERGIE	2001 - 2007	9'617'143.-	47,6	24,2	28,2
Investissements Bâtiments	2004 - 2007	85'775'000.-	61,2	8,1	30,7
Renouvellement cadastre n'telois	2004-2006 moratoire en 2007	20'596'106.-	21,3	49,3	29,4
Subventions Faune Forêts et Nature	2005 - 2007	4'533'187.-	31,6	31,3	37,1
Aide au logement	2004 - 2007	9'325'099.-	44,0	6,5	49,5
Investissements Routes Cantonales	2004 - 2007	93'039'000.-	45,5	7,0	47,5
Entretien Routes Cantonales	2004 - 2007	13'796'410.-	21,3	27,3	51,4

Ces chiffres donnent la répartition des investissements liés aux activités du département de la gestion du territoire. Il faut voir qu'il y a un certain nombre d'investissements qui sont liés à l'initiative des communes ou des regroupements de communes. Cela concerne notamment l'évacuation du traitement des eaux. Nous avons engagé des discussions et des projets, notamment avec la Ville du Locle. Il y avait aussi un gros projet pour La Chaux-de-Fonds concernant l'évacuation des eaux de surface, projet qui est un peu arrêté pour le moment, mais là aussi nous avons engagé des discussions. Je dirais que c'est un projet qui a pris un peu l'eau ! Et il y a des activités comme le chauffage à distance qui sont des activités liées aussi à l'initiative des communes. Mais en ce qui concerne par exemple La Chaux-de-Fonds, il ne faut pas oublier que dans la conception du chauffage à distance, vous avez Cridor, qui sauf erreur depuis de nombreuses années déjà réussit à chauffer à peu près 17'000 personnes en Ville de La Chaux-de-Fonds, ce qui a été quand même pour l'époque un projet remarquable.

Pour ce qui est des autres interventions de l'Etat, le renouvellement du cadastre neuchâtelois, je crois que nous assistons là à des travaux qui sont bien répartis sur l'ensemble du territoire.

Subventions Faune, Forêts et Nature : Il est assez normal que les investissements se fassent plutôt dans le Haut, parce que les espaces forêts, les espaces nature sont dans le Haut du canton.

Pour ce qui est des routes cantonales, nous voyons qu'au niveau des investissements et de l'entretien aussi, il y a une proportion relativement agréable et confortable sur la répartition de ces investissements.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Dans le domaine de la santé et dans le cadre des décisions qui ont été prises récemment et en lien avec les réformes hospitalières, le Conseil d'Etat a été attentif au respect de

l'équilibre régional, qui n'est d'ailleurs pas incompatible avec la notion de complémentarité.

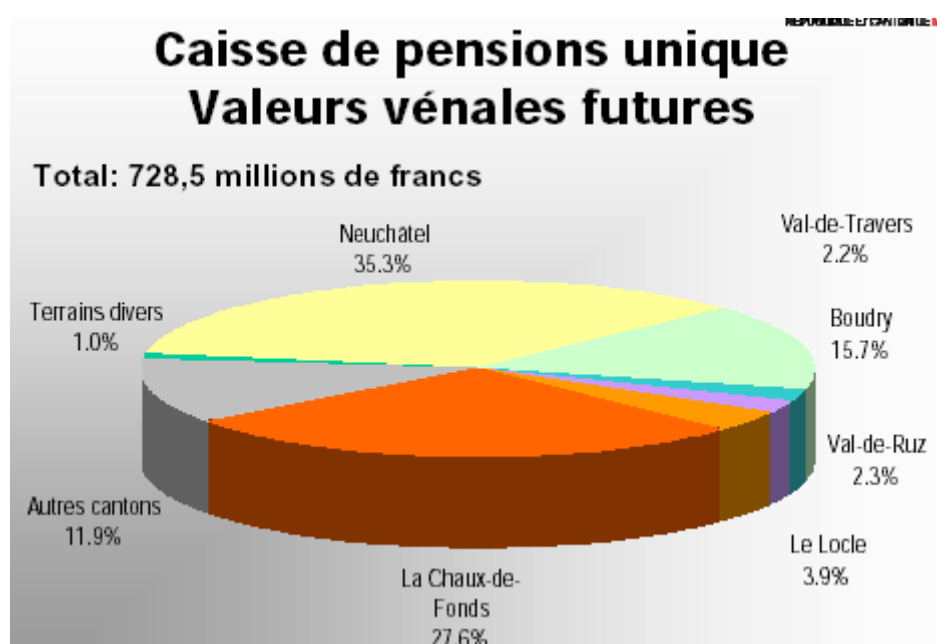
Ainsi, dans le cadre de la planification hospitalière, la nouvelle répartition des missions de soins aigus est favorable à La Chaux-de-Fonds au détriment de Neuchâtel. Et il y a eu l'ouverture de l'antenne de psycho-gériatrie de Perreux au Locle.

Des investissements ont été faits à l'Hôpital du Locle en 2006 et des travaux sont en cours à La Chaux-de-Fonds.

Dans les symboles forts en lien avec la santé, il y avait l'installation du siège administratif et siège social de NOMAD, la structure de soins à domicile et l'implantation du site "mère-enfant" à La Chaux-de-Fonds.

Nous arrivons à la dernière partie de notre présentation, à savoir les réponses du Conseil d'Etat aux attentes des Villes. J'observe que l'horaire a fortement avancé. Nous sommes trop bavards dans nos interventions. J'ai un petit peu peur que nous ayons moins de temps pour les discussions, si bien que j'invite mes collègues du Conseil d'Etat à ne pas esquiver les questions, mais à être peut-être plus concis dans les commentaires.

M. Jean Studer, vice-président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DJSF) : Une des questions posée était la question de la poursuite de la décentralisation de l'administration. Je donnerai deux exemples de la volonté constante qui est la nôtre de s'inscrire dans le processus, dont je vous ai déjà montré les premiers résultats. Vous savez que la Caisse de pensions unique aura son siège à La Chaux-de-Fonds. Celles et ceux qui ont participé au projet de Caisse unique savent que la position du Conseil d'Etat a été déterminante pour la localisation à La Chaux-de-Fonds au 1^{er} janvier 2010 avec l'arrivée de 21 nouveaux collaborateurs qui passent de la Ville, du Canton et des bureaux situés sur le Littoral ici à la Comète.



Un enjeu important en terme de compétences, en terme aussi de gestion et un enjeu important qui aura pour effet avec la Caisse unique de répartir d'une manière totalement équilibrée les valeurs immobilières qui seront gérées par cette nouvelle Caisse sur l'ensemble du Canton. C'est ce que montre ce petit camembert.

Autre décision prise toujours dans le même sens par le Conseil d'Etat, c'est la décision de déplacer de Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds le Service pénitentiaire, l'Office d'application des peines, le Service de probation. Ce sont 30 collaborateurs qui vont prendre place dans le nouveau bâtiment de l'ancienne gendarmerie cantonale avec parallèlement une rénovation de toutes les structures non seulement de ce bâtiment mais aussi de la prison. Le Grand Conseil a d'ailleurs voté le crédit total de ces rénovations pour Bellevue et La Chaux-de-Fonds pour un total de 25 millions, dont un peu plus de 14 ici pour La Chaux-de-Fonds. Ce seront donc 50 à 55 nouveaux collaborateurs situés, si vous me permettez l'expression, sur le Littoral qui désormais travailleront à La Chaux-de-Fonds. Il y a encore d'autres développements qui sont prévus, notamment en terme de réorganisation judiciaire.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Merci. Mme Perrinjaquet.

Mme Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat (DECS) : Trois questions pour le DECS. La première, localisation de la Haute Ecole-Arc à Neuchâtel. Vous avez déjà eu la réponse, elle vous est connue. Nous confirmons que les deux premières années seront sur le Littoral, les instituts de recherche & développement localisés dans les Montagnes.

Vous nous aviez posé une deuxième question concernant la concentration des filières de formation technique, (Secondaire 2 et écoles supérieures) dans les Montagnes neuchâteloises. Pour pouvoir implanter un certain nombre de formations, nous sommes actuellement en travail avec la Ville du Locle qui désire pouvoir conduire une étude concernant les besoins avec la participation des entreprises. Nous attendons le résultat de cette étude.

La réaffectation également du bâtiment d'école d'ingénieurs doit encore faire l'objet de discussions dans le groupe de travail dans lequel nous travaillons avec la Ville du Locle.

Nous tenons à rappeler que nous avons ouvert une classe en formation horlogère au CIFOM et que nous avons créé une formation école supérieure de designers d'objets horlogers au CIFOM, qui prendra son plein effet à la prochaine rentrée. Nous renforçons aussi les instituts et laboratoires en microtechnique à La Chaux-de-Fonds.

Nous rappelons également qu'en ce qui concerne le Musée international d'horlogerie, nous soutenons les sollicitations ponctuelles et nous encourageons le renforcement des liens entre le volet scientifique du MIH et l'Université de Neuchâtel.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Merci. M. Soguel.

M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat (DEC) : Il était demandé pourquoi nous avons si peu de relations avec la Franche-Comté. Il est vrai que pendant en tout cas trois ans il y a eu une forme de glaciation dans les contacts que nous avons avec la Franche-Comté. Ce n'était pas de notre fait, mais pour des questions de personnes qui représentaient la Franche-Comté, la France. Depuis, cela a changé de personnes. Il y a une nouvelle présidente au Conseil régional qui s'appelle Mme Duffey, que je vois régulièrement. Elle viendra dans le canton de Neuchâtel la semaine prochaine. Il y a un nouveau préfet, M. Bartélémi que nous voyons régulièrement. Je passe trois ou quatre jours par mois en Franche-Comté avec nos amis français pour régler les problèmes que pose par exemple la libre circulation des personnes.

Une intensification de ces relations s'est faite cette dernière année. Soit par les accords bilatéraux, avec l'intensification des échanges économiques, soit avec la métropole Rhin-Rhône dont je vous ai parlé tout à l'heure. Il y a la conférence transjurassienne (CTJ), qui s'occupe de politique transfrontalière, donc qui est une structure franco-suisse. Interreg IV sont les moyens financiers mis par l'Europe et par la Suisse et les cantons suisses pour des projets transfrontaliers. Et il y a aussi le soutien du Conseil d'Etat à l'action des quatre communes, dont les deux vôtres dans le projet AUD, donc l'agglomération urbaine du Doubs.

Les collaborations avec la Franche-Comté couvrent quatre domaines, dont on s'occupe activement avec mes collègues. La formation, l'économie, les voies de communications, la sécurité. Il y a quatre exemples de réalisation.

Le projet de formation Arc Europe. Nous aurions aussi pu citer, parce qu'il est plus proche de nous, le projet lancé par vos deux communes avec Morteau, c'est le projet de formation professionnelle, lycée professionnel entre le GRETA de Morteau et le CIFOM du Locle. La bi-implantation d'entreprises entre la Franche-Comté et le canton de Neuchâtel. Le parc naturel régional du Doubs, qui sera un parc transfrontalier ; c'est la volonté du Conseil d'Etat mais aussi de la région Franche-Comté. L'amélioration de la ligne de train La Chaux-de-Fonds - Morteau. Et un réseau d'information directe pour la sécurité, par exemple en cas de grippe aviaire.

Il y avait également une question concernant le patrimoine mondial de l'UNESCO. Vous souhaitez un engagement plus volontariste du Conseil d'Etat. Je répète au nom du Conseil d'Etat que c'est un magnifique projet de valorisation de votre histoire, de votre histoire urbaine, mais aussi de l'histoire urbaine du canton. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons inscrit ce projet dans le concept de politique touristique cantonale. Et le soutien est forcément trop modeste comme pour tous les soutiens que nous apportons à tous les projets du canton, mais c'est un soutien qui est proportionné, équivalent à celui du canton de Vaud pour le Lavaux, notamment par le Département de l'éducation et de la culture, avec la mise à disposition du service de la protection des monuments et des sites. Le Conseil d'Etat participe au groupe de pilotage; il continuera à le faire. Et plus activement si vous le souhaitez. Ce projet pourrait être en lien avec la Franche-Comté, dont je viens de parler. C'est la Franche-Comté qui s'intéresse à ce projet, à le valoriser avec vous. Elle ne veut pas l'accaparer, mais elle souhaite le mettre en valeur. Par exemple par un train qui pourrait s'appeler "Le Corbusier" en relation avec votre projet. J'en ai encore parlé récemment avec Mme Duffey. C'est un magnifique projet qui nécessite l'appui plein du Conseil d'Etat.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Merci. M. Cuche.

M. Fernand Cuche, conseiller d'Etat (DGT) : TransRUN : nous sommes au début des aménagements. Je ne parle pas du tube entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, mais des premiers aménagements. Par exemple, la gare de Morgarten ou l'accès à la gare du Locle par l'ascenseur. C'est dans le projet d'agglomération, pour 2011 si tout va bien.

Nous avons aussi parlé des améliorations des transports publics, du réseau La Chaux-de-Fonds, de l'axe de Morteau à Saint-Imier.

Et il y a la création du pôle industriel du Crêt-du-Loclc et son accès par transports publics. C'est à l'étude. Une des premières étapes a été de reconstituer la gare du Crêt-du-Loclc dans le sens aussi de favoriser l'accès à ce pôle industriel par les transports publics. Il y a maintenant à l'étude une desserte plus fine par les bus. Voilà.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Merci beaucoup. Dans le domaine de la santé, des questions et des inquiétudes avaient été exprimées en lien avec les activités et la pérennité du site de La Chaux-de-Fonds, Hôpital neuchâtelois, la polyclinique du Locle. Le respect des engagements pris par le Conseil d'Etat s'agissant de l'unité de psycho-gériatrie au Locle. La présence des villes au Conseil d'administration d'Hôpital neuchâtelois et des éléments de coûts en lien avec le transfert de la crèche d'Hôpital neuchâtelois dans le plan d'équipement.

S'agissant de la création des centres de compétence à vocation cantonale, dans le Haut et dans le Bas, nous pouvons confirmer qu'il y a la pérennité d'une activité hospitalière importante sur le site de La Chaux-de-Fonds. D'ailleurs, un renforcement de l'activité par rapport à ce qu'il y a aujourd'hui.

Les travaux de rénovation sur le site de La Chaux-de-Fonds ont démarré. Les crédits ont été débloqués par le Conseil d'administration d'Hôpital neuchâtelois confirmés par le Conseil d'Etat. La polyclinique du Locle est en activité. Il y a l'évaluation comme pour les autres polycliniques qui est en cours sous l'angle d'ailleurs des besoins de la population, de la qualité et des soins.

Dans le domaine de la garde pédiatrique qui est un problème sensible, il y a ici la volonté du Conseil d'Etat de proposer une solution qui soit pérenne, peu importe où se trouvera ensuite le site mère-enfant. Dans ce contexte-là, un groupe de travail a été constitué avec des représentants des autorités politiques, du Haut, du Bas, des représentants des milieux professionnels des milieux de la santé.

S'agissant de l'unité à Perreux, des engagements ont été pris. La présence des Villes au Conseil d'administration d'Hôpital neuchâtelois est confirmée suite à ces dernières élections communales. Pour la prochaine composition du Conseil d'administration, elle sera examinée par le futur Conseil d'Etat, mais en tenant compte également des différentes initiatives communales qui ont été déposées, notamment par la Ville de La Chaux-de-Fonds, mais également par d'autres communes.

Une autre question avait trait au transfert des crèches d'Hôpital neuchâtelois dans le plan d'équipement. Chaque partenaire a fourni un effort pour trouver un terrain d'entente.

Voilà Messieurs les présidents, nous avons été un petit peu longs dans notre développement, dans l'exposé de nos réflexions. Je n'aimerais pas encore allonger en faisant moi-même une conclusion, si bien que je vous repasse la parole, M. le président.

M. Philippe Lagger, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : Merci. Je remercie le Conseil d'Etat pour cette présentation concernant les enjeux et les défis qui vont nous attendre ces prochaines années. Je ne veux pas allonger non plus. Comme je l'ai prévu tout à l'heure, nous faisons cinq minutes de pause et nous reprenons le débat.

PAUSE

M. Philippe Lagger, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : Mesdames et Messieurs, si vous voulez reprendre place, s'il vous plaît.

Nous allons ouvrir la discussion et allons procéder de la manière suivante : Mme Perrinjaquet, M. Studer et M. Cuche doivent s'en aller impérativement à 20h30. Il faudra concentrer vos questions à ces trois conseillers d'Etat dans un premier temps. Ensuite, M. Soguel et M. Debély auront un peu plus de temps, jusqu'à 20h45 environ. Voilà pour ce qui est du débat. Concentrez d'abord vos questions sur les trois personnes qui doivent s'en aller et, ensuite, posez vos questions aux deux autres personnes.

Le débat est ouvert. La parole est à qui veut la prendre. M. Musy.

M. Daniel Musy, soc., La Chaux-de-Fonds : Mesdames, Messieurs les présidents, ce n'est pas tous les jours qu'un élu local bénévole s'adresse au gouvernement de la République, que je salue, et dont je remercie la présence ce soir. C'est une question qui reprend le thème que j'apprécie et que nous apprécions au niveau de notre parti socialiste, c'est la très bonne idée de dire que nous partageons complètement le beau slogan que vous avez utilisé ce soir, "Ce qui est bon pour une région est bon pour le canton". C'est tout à fait bienvenu de vous entendre affirmer cela. Mais ce qui n'est pas bon dans une région n'est pas bon pour le canton. Et j'aurais une question concernant le contrat de prestations de la Ville de La Chaux-de-Fonds avec l'Etat en matière de police de proximité.

Depuis deux ans que ce contrat existe, force est de constater que le bilan n'est pas très bon. Et ce qui n'est pas très bon ici n'augure pas bien de ce qui pourrait être accompli avec les autres villes du canton.

Ce n'est pas au parti socialiste de La Chaux-de-Fonds qu'on pourrait reprocher d'avoir été hésitant et timoré le 2 octobre 2006 en acceptant avec conviction, avec enthousiasme, avec détermination le transfert de sa police locale à la police cantonale. Dire oui avec enthousiasme, comme nous l'avions fait, ne signifie pas dire oui amen à tout pour la suite.

Déjà en novembre 2007, nous nous sommes interrogés sur le premier bilan du fonctionnement de la police de proximité. Aujourd'hui, deux ans après, nous souhaitons poser une question. Nous sommes navrés de faire ce constat : au lieu que la Police cantonale prenne La Chaux-de-Fonds pour un modèle à faire valoir ailleurs, elle nous prend pour des cobayes en otage d'un projet de laboratoire inabouti et en perpétuelle recherche de son identité. Le projet qui devait être phare est falot. Avec les 5 millions annuels qu'on paie à notre République, on commence à comprendre qu'il n'y a pas retour impeccable sur investissement (il y a retour sur investissement, mais pas impeccable).

Ce qui est difficile à accepter, c'est qu'il faut des améliorations rapides du fonctionnement et de l'attitude de la police de proximité. C'est indispensable pour garantir que nous renouvellerons en 2010 ce mandat au Canton.

Je ne développerai pas plus, mais j'aimerais une réponse sur l'analyse que fait le Conseil d'Etat de ce bilan et je vous remercie de comprendre que notre agacement est celui de nombreux citoyens et élus de notre Conseil, et pas seulement du parti socialiste. Pas besoin de graphiques, de statistiques, de pourcentages, d'échelles et de fromages pour vous le dire. Je vous remercie.

M. Philippe Lager, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds :
Merci. La parole au Conseil d'Etat, M. Studer.

M. Jean Studer, vice-président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DJSF) :
J'entends bien vos critiques. Je me réjouis de pouvoir les approfondir lors d'une prochaine rencontre que j'aurai avec Pierre-André Monnard.

Vous savez qu'il y a un problème dans la sécurité. S'il ne se passe rien, nous en faisons trop. S'il se passe quelque chose, nous n'en faisons pas assez. C'est le gros problème de la sécurité. Là derrière, il y a le problème des indicateurs. Nous n'avons malheureusement pour l'instant pas d'indicateur qui montre si nous faisons de la bonne police ou de la mauvaise police. Il y a des gens qui sont d'avis que nous en faisons de la mauvaise et d'autres de la bonne. Je suis à peu près certain que lorsque sur réquisition du procureur nous allons saisir un ouvrage à la librairie Payot, nous ne faisons pas de la bonne police - RIRES - mais quand nous allons arrêter ceux qui sont allés saccager le cimetière de La Chaux-de-Fonds, nous faisons de la bonne police. C'est vraiment le problème que nous avons. Nous voudrions bien avec les communes, dans le cadre du Conseil cantonal de sécurité, essayer de mettre sur pied des indicateurs pour voir si nous faisons de la bonne ou de la mauvaise police. C'est d'autant plus important pour la politique de proximité que c'est une activité nouvelle pour la police neuchâteloise. C'est une activité nouvelle où il y a beaucoup de choses à apprendre. Il y a tellement de choses à apprendre, vous le verrez, que nous allons modifier la structure de la police de proximité. Nous allons en faire une tâche spécifique à la police, comme la police de circulation. Le bureau de la police de proximité aura d'ailleurs son siège à La Chaux-de-Fonds.

Je discute volontiers avec vous et vous nous dites, par vos autorités, ce qui ne va pas pour que nous puissions nous améliorer dans ce domaine. Je suis d'accord qu'il y a une marge de progression et je suis d'accord que nous devons réussir cet exercice si nous voulons assurer la crédibilité du système. Faites-moi part de vos critiques. Vous

pouvez m'écrire, nous pouvons en discuter au Conseil cantonal de sécurité, que nous avons d'ailleurs réuni pour une toute prochaine séance. Là, je suis d'accord qu'il y a une marge de progression.

M. Philippe Lager, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : Merci. Qui prend la parole ? M. Dubois. Le micro est utile pour l'enregistrement. Vous pouvez très bien rester à votre place. Donc il n'est pas indispensable que vous alliez à cet endroit-là.

M. Claude Dubois, L-P/RAD, Le Locle : Messieurs les présidents des Conseils généraux, M. le président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs. Peut-être une remarque sur le travail effectué par le Conseil d'Etat qui nous a été présenté ce soir. Le Conseil d'Etat a bûché sur le dossier. Il s'est donné passablement de peine pour essayer - pour peut-être y arriver - à convaincre les élus des Montagnes neuchâteloises sur le bien-fondé de leur action. Il est clair que des éléments sont pertinents, très intéressants, mais d'autres sont quasiment décevants. Il est vrai qu'il y a des explications par des chiffres. Mais ce que je trouve par exemple inadmissible, c'est les questions des sondages. Je ne comprends pas qu'un Conseil d'Etat nous fasse part des sondages sur lesquels nous ne connaissons aucune source. C'est quasiment inadmissible. Les questions sont dirigées. Un résultat de 100% sur une question est digne d'un résultat du soviétisme primaire et le Conseil d'Etat devrait quand même se méfier sur la teneur de la question.

Il est vrai qu'avec cela, il y a des bons éléments et des éléments qui sont plutôt un peu douteux. Pour les Loclois, il y a quand même des phrases qui sont plutôt creuses. J'en prendrai une au hasard, concernant la polyclinique du Locle. L'évaluation en cours sous l'angle des besoins de la population de la qualité des soins et du coût des prestations ne me rassure pas. Il est clair qu'une étude est faite. Mais je ne suis pas très rassuré.

Nous avons ici un outil. Je ne veux pas dire que c'est de la propagande, mais une vue de l'esprit du Conseil d'Etat. Elle est bien faite, mais nous demanderons quand même confirmation de ce qui est indiqué par nos exécutifs, qui sont quand même mieux au fait des affaires que nous, simples membres du législatif, qui apprenons passablement de choses par la presse. Il est évident que ceci demanderait quand même de la part des exécutifs une réponse pour le législatif de façon à séparer l'ivraie du bon grain pour savoir ce qu'il en est.

J'avais prévu une intervention un peu plus longue, mais au vu du temps qu'il nous reste, je crois que c'est le message que je tiens à apporter d'ordre général par rapport à ce document. Malgré tout, je remercie le Conseil d'Etat pour la peine qu'il s'est donnée pour nous présenter ce rapport. Merci.

M. Philippe Lager, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : M. Debély.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Concernant le sondage, nous aurons l'occasion de nous exprimer. C'est à la mi-décembre que nous livrerons le résultat. Ici, nous avons extrait un élément ou l'autre

du sondage pour mettre en exergue par exemple dans le domaine de la santé cette relation entre la qualité de la prestation et la proximité, qui est un mythe dans l'esprit des gens. Lorsque nous avons vraiment un pépin, Mesdames, Messieurs, lorsque vos enfants ont un pépin, lorsque nous-même en avons un, et que notre vie est en danger, je crois que nous n'hésitons pas à aller soit au Locle, à La Chaux-de-Fonds ou à Berne si c'est nécessaire. Nous nous en référons finalement au médecin qui nous prend en charge. Le mythe de la qualité en lien avec la proximité, c'est ce que nous avons aussi au travers de la réponse voulu mettre en exergue. Mais nous ne voulons pas nous étendre plus longtemps sur le sondage, nous aurons l'occasion d'y revenir.

S'agissant de la polyclinique du Locle, vous voyez, c'est en toute objectivité et transparence que nous vous disons qu'aujourd'hui les décisions ne sont pas prises. Effectivement pour l'ensemble des polycliniques, nous allons l'examiner sous l'angle que vous avez évoqué. D'autre part, nous avons implanté au Val-de-Travers une polyclinique qui a une certaine avant-garde pour répondre aux problèmes de la relève médicale puisqu'avec le vieillissement des médecins généralistes, il y aura un véritable problème, un enjeu de santé publique. Peut-être que nous pourrons exporter ou réinstaller éventuellement le modèle que nous développons dans le Val-de-Travers dans une structure comme Le Locle. Mais maintenant, c'est trop vite. Concernant la polyclinique, nous vous disons que nous n'avons pas pris de décision, mais que c'est toujours en cours d'examen.

M. Philippe Lager, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds :
Mme Clerc-Birambeau.

Mme Annie Clerc-Birambeau, soc., La Chaux-de-Fonds : Messieurs les présidents, M. le président du Conseil d'Etat, Mme la conseillère d'Etat et Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs. Permettez-nous de vous remercier d'avoir bien voulu inscrire la rencontre de ce soir dans un processus de dialogue, d'informations et d'échanges. Osons espérer que nous dépasserons le stade de l'écoute et que nous passerons aux actes.

"Vous avez des atouts, ce sont ces atouts-là que nous devons prendre ensemble en considération, et le canton a vraiment besoin du Haut et nous vous le montrerons" ainsi concluait M. Bernard Soguel, lors de la dernière rencontre entre les Conseils généraux des deux villes et les représentants du Conseil d'Etat le 4 mars dernier.

La Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, dans son art. 5 à la lettre g, précise bien que l'une des tâches de l'Etat est l'équilibre entre les régions, ainsi que la collaboration et la péréquation financière intercommunales.

C'est au sujet de cet équilibre-là que le parti socialiste aimerait vous rendre attentif une fois de plus ce soir.

Un équilibre qui fait sens et qui se justifie car nous le savons, et vous le savez, le développement du canton passe par le développement des Montagnes. Il y va donc de l'intérêt général du canton, vous nous l'avez plusieurs fois répété ce soir.

Un équilibre complémentaire, certes M. Debély, mais dans le respect d'un équilibre, de l'équilibre d'une région dont le canton a besoin. Vous présumez qu'un "développement égalitaire" est notre revendication : cela ne veut rien dire,

l'important est pour nous le respect de la constitution, une complémentarité équilibrée. Le complémentaire à 10-90, non.

Les Conseils communaux soutenus par leurs Conseils généraux ont évoqué un nombre de projets. Nous ne nous positionnons pas en victimes, nous sommes combattifs, nous avons l'état d'esprit dont vous avez parlé et savons combien nous devons continuer à projeter pour permettre aux générations futures de vivre dans le canton. Animer, accueillir, aménager c'est le contrat économique, social, culturel et environnemental que nous passons avec les citoyens des Montagnes neuchâteloises mais un contrat bâti sur un socle incontournable, un socle respectueux de l'équilibre régional et pour nous aussi il devient central.

Nous sommes engagés, nous sommes porteurs de projets pour maintenir notre rôle moteur de pôle dynamique dont vous nous avez parlé. Ces projets, vous les connaissez, ils ont été rappelés. Mais vous savez aussi que des projets pour aboutir auprès des instances fédérales ou privées doivent être soutenus par l'Etat.

Pour concrétiser et aller de l'avant comme dans le projet Le Corbusier de réhabilitation du quartier de la Gare aux marchandises - ce n'est qu'un exemple il y en a d'autres - votre partenariat fait défaut. Or vous savez combien l'engagement du canton est un élément déclencheur.

Favoriser un développement, ce n'est pas uniquement l'installation d'entreprises, même si nous sommes le poumon économique du canton, ce n'est pas uniquement parler de nos atouts, c'est de décider de la mise en valeur de ceux-ci, c'est de décider de s'attaquer, entre autres, aux infrastructures de communications.

Concernant le dossier de la liaison ferroviaire Bienne - La Chaux-de-Fonds - Le Locle - Besançon, nous insistons pour ne pas déséquilibrer le TransRUN en favorisant sa branche Sud, nous insistons pour assurer l'équilibre en favorisant aussi l'entrée du canton par le pôle Nord...

Vous nous avez rappelé qu'en 2012, Besançon deviendrait un nœud ferroviaire des lignes à grande vitesse, un véritable pôle d'échange avec la Lombardie, Rhône-Alpes et le Bad Wurtemberg, Munich, etc. "Nous sommes en train de réfléchir avec la Franche-Comté" a rappelé le 30 octobre M. Pascal Vuilleumier de l'Office cantonal des transports. Or déjà en mars 2006, nos deux Conseils réunis dans l'aula de l'Ecole Technique du CIFOM ont adopté cette motion demandant que ce potentiel formidable soit exploré. Il y a déjà deux ans et demi... Nous ajouterons que le TransRUN n'a de sens que si La Chaux-de-Fonds - Le Locle se situe sur un axe de Bienne à Besançon. C'est très bien d'entendre dire que le canton réfléchit, mais il faut maintenant agir car 2012, c'est demain...

Vous avez évoqué les dossiers concernant le contournement des deux villes. Ces contournements sont importants pour que la ville respire et reste attractive. Nous insistons sur l'importance de ce point.

Pourquoi ne ressentons-nous pas d'implication dans le chemin des rencontres, par exemple ? Projet de mobilité douce entre les deux villes.

Parler de la mise en valeur de nos atouts c'est décider de croire au potentiel qualitatif des ressources humaines engagées ici et de renforcer et favoriser la qualité de formation de nos écoles et de renforcer les filières du Secondaire 2 et du niveau ES. C'est aussi respecter l'engagement fait de favoriser l'installation d'institutions de recherche HES; cet engagement, vous l'avez pris, nous l'avons entendu. Mais c'est

aussi peut-être favoriser l'installation d'institutions de recherche EPF en lien avec le pôle des microtechniques. Cinq à dix chaires de recherche, 50 à 80 millions d'investissements. Pourquoi pas un partage des sites dans cette complémentarité ? Si l'Etat est fier de ce qui se fait au Crêt-du-Loche, il doit pouvoir le vendre.

Parler de la mise en valeur de nos atouts c'est reconnaître les efforts faits pour défendre notre patrimoine horloger, c'est également reconnaître leur importance et le rayonnement que ceux-ci peuvent amener non seulement à notre région mais à tout le canton, vous l'avez relevé.

Dès lors, nous avons entendu cette réelle volonté de l'implication de l'Etat dans nos projets de développements touristiques, culturels et économiques liés au dossier UNESCO. Nous comptons donc sur votre engagement.

Nous sommes cependant surpris que le soutien au MIH ne dépende que de sollicitations ponctuelles, alors qu'il devrait s'inscrire dans une réflexion cantonale.

Nous aimerions passer avec vous un contrat.

Sur quelles réalisations futures concrètes - au pluriel - pouvons-nous compter dans les quatre à cinq mois ?

Quels engagements prenez-vous pour la nouvelle législature ? Sur quels dossiers ? - toujours au pluriel -, quand ? Avec quel calendrier ? Et pour quels montants d'investissements ?

Nous vous avons entendu inscrire nos projets, nos engagements, nos volontés de mise en place du RUN et du développement du pôle Nord du TransRUN. Nous avons entendu votre volonté de développement harmonieux des activités économiques, touristiques et culturelles. Nous suivrons ces projets régionaux qui deviennent cantonaux.

Avant de conclure, trois *post scriptum*.

Mme la conseillère d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat, ne nous invitez pas à prendre du recul face aux désaccords. Nous avons appris depuis longtemps, par la force des choses, ce qu'était le recul et les désaccords ne viennent pas que du Haut...

De plus, comment vous entendre quand vous nous présentez des éléments chiffrés (cela a été déjà dit tout à l'heure) sortis de leur historique où des périodes de référence ne sont pas les mêmes ou sorties d'une enquête sans référence à l'échantillonnage avec absence totale de représentativité socio-démographique.

Mon troisième *post scriptum* concerne le transfert de la crèche d'Hôpital neuchâtelois dans le plan d'équipement, nous avons plutôt analysé le dossier sous l'angle d'un transfert de charges. Nous vous remercions.

M. Philippe Lagger, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds :
Merci. M. Debély

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Mme la conseillère générale, vous demandez de passer de la parole aux actes. Nous avons essayé de démontrer que nous avons justement transformé des idées en projets. Un certain nombre de projets ont été transformés en réalisations. Donc le processus de la mise en œuvre des engagements du Conseil d'Etat au travers des actes est en cours. Ce sont des étapes et il y a tout un processus à long terme qui doit s'expérimenter et se réaliser.

Vous avez posé toute une série de questions, mais il y avait deux thèmes qui sont clairement ressortis. C'est celui des transports et de la culture. J'invite peut-être Mme Perrinjaquet et M. Cuche à s'exprimer en la matière.

Mme Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat (DECS) : Volontiers, Madame. Je me permettrai de reprendre deux éléments que vous avez mis en exergue dans votre intervention. Il y a tout d'abord le MIH. Vous regrettiez le fait que nous parlions plutôt d'une démarche ponctuelle. Je vous dirais simplement que dans les discussions qui sont menées actuellement avec votre Ville, il s'agit de déterminer qui décide quoi, et où est le pool de compétences. C'est ce que nous proposons. Ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est que le MIH soit le pool scientifique d'un Musée d'horlogerie international. Ceci parce que vous avez un directeur qui est un scientifique et c'est le seul directeur dans le canton qui a ce profil-là et qui en plus est chargé de cours à l'université. Il nous semble qu'entre votre musée, le laboratoire temps-fréquence qui est à l'université et la présence de la microtechnique, il est possible d'imaginer un avenir différent, si je peux m'exprimer ainsi, pour le MIH et pas simplement - ne voyez pas dans le "simplement" une connotation négative - l'existence d'un avenir de musée tel qu'il existe aujourd'hui. La vision du Canton est plutôt de dire que le MIH, si nous voulons qu'il rayonne de manière encore internationale dans les années à venir avec la qualité des collections qu'il possède, ne pourra pas être cantonal, parce que les collections ont été remises au MIH qui est un musée communal. C'est ce que les donateurs ont voulu. Donc nous devons trouver une autre démarche pour pouvoir faire rayonner le musée ; en l'occurrence, c'est le volet scientifique. Vous êtes les seuls dans le canton à avoir ce profil-là. En fait, c'est ce que je voulais indiquer.

En ce qui concerne l'EPFL, nous sommes là tributaires du partenaire avec lequel nous travaillons. L'EPFL a dit : "Nous venons à Neuchâtel, excusez-moi l'expression, "point barre"". Je vais vous en donner un exemple. Actuellement, nous avons d'autres partenaires du processus qui auraient aimé que le pool EPFL se trouve non seulement sur Neuchâtel, mais également sur Bevaix. M. Aebischer a dit : " Bevaix, non, c'est uniquement Neuchâtel". Donc même sur le Littoral, pour celles et ceux qui auraient pu imaginer qu'il y avait une EPFL sur deux sites, selon d'autres thèmes qui ont été évoqués en d'autres périodes, c'est exclu. Donc à ce jour, pour avoir l'assurance d'avoir l'EPFL, les dix chaires qui sont prévues, je vous dirais qu'aujourd'hui c'est Neuchâtel. Dans dix ans, Mme, tout est ouvert, tout est possible. Je crois que ce qui importe c'est qu'ils viennent et ensuite c'est à nous de leur démontrer que nous avons nos compétences, nos savoir-faire. Comme vous l'indiquiez, nous n'avons pas à prendre de recul. Au contraire, nous avons à aller de l'avant. Et en allant de l'avant, dans dix-quinze ans, le paysage, le réseau et la géométrie variable de l'accueil, de l'innovation, de la formation et de la recherche sur le territoire neuchâtelois sera fortement modifié et tout est possible. Il y a Neode. Il est vrai que Neode est aussi un lieu où avec le niveau HES, il y aura un renforcement des laboratoires et des instituts. Vous savez qu'en 2012, il y a la nouvelle loi sur l'aide aux hautes écoles qui devrait entrer en vigueur. Cette nouvelle loi sur l'aide aux hautes écoles a pour obligation de voir des collaborations intensifiées entre les HES, les universités et les EPF. C'est pour cela que je me permets de vous dire que le

paysage va totalement se modifier dans les quinze prochaines années. Ce que nous n'imaginons pas aujourd'hui, en n'ayant pas de recul, va certainement se profiler dans les années à venir. Je crois qu'il faut être prêt et aller de l'avant. Voilà ce que je voulais vous indiquer.

M. Fernand Cuche, conseiller d'Etat (DGT) : Concernant le développement des pôles économiques du canton et au-delà, les métropoles d'après l'exposé de M. Soguel, c'est une interrogation totalement légitime. Aujourd'hui, nous disons être reliés vers l'extérieur par les trains à grande vitesse ; cela passe par le Val-de-Travers, les Verrières, enfin vous connaissez le TGV. A l'analyse des développements possibles, cela peut s'intensifier jusqu'à Vallorbe. Il y a aussi les Jurassiens qui souhaitent aussi avoir une liaison par Belfort au TGV Rhin-Rhône. Et il y a Bâle. Nous sommes en train de reconsidérer la situation totalement par rapport à des flux prévisibles de trafic, par rapport à des flux prévisibles d'utilisation et par rapport aussi à des confirmations de développement. C'est la raison pour laquelle, je l'ai dit tout à l'heure, nous voulons renforcer le projet agglomération dans sa ligne en direction de Besançon. Il faudra se remettre autour de la table avec les autorités communales concernées, les Biennois, les Bernois, les Loclois, les Chaux-de-Fonniers, les Neuchâtelois aussi. Peut-être que d'ici quelques mois, une année, il faudra redéfinir. Nous savons que la liaison TGV par Neuchâtel est assurée jusqu'en 2012. Après, nous sommes en droit d'avoir des grands points d'interrogation, parce que cela bouge, qu'il y a des liaisons nouvelles qui vont se faire et des équipements nouveaux. Donc la réflexion que vous avez amenée est une réflexion que nous devons poursuivre. Nous l'avons notamment encore partagée ce matin avec Messieurs Kurth, Dupraz, Soguel et moi-même.

En ce qui concerne le chemin des rencontres, je tiens à préciser qu'au budget 2009, il y a un crédit de l'Etat de CHF 900'000.- qui est à disposition pour le réaliser. Nous avons travaillé sur le projet avec les autorités de la Ville de La Chaux-de-Fonds. C'est du côté de La Chaux-de-Fonds que les travaux peuvent démarrer. C'est l'ancienne H20. Nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'il faut aménager à partir du moment où nous avons cette première étape qui est réalisée. Il faut aménager, il faut la mobilité douce pour les transports publics. Et cela ira de l'avant. Je crois que nous sommes quasi à bout touchant avec le projet. Ensuite, il y a les étapes suivantes de la mise à l'enquête, etc. Le Conseil d'Etat considère que le chemin des rencontres, dans le cadre de la mobilité douce, est un bon projet. En fonction des réalisations possibles sur le terrain et des financements que nous devons trouver, nous voulons aller de l'avant. Il est d'ailleurs intégré dans le projet d'agglomération.

M. Philippe Lager, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : Merci. Je crois que Mme Perrinjaquet, M. Cuche et M. Studer doivent s'en aller. Je profiterais de la fin de cette intervention pour vous laisser l'occasion de quitter la salle, tout en vous précisant qu'il se trouve tout au fond de la salle des petits cornets de la Saint-Nicolas préparés par la Ville de La Chaux-de-Fonds. Vous pouvez en prendre un. Ils vous sont aussi destinés. Et je vous remercie déjà d'être montés jusqu'ici ce soir. Bonne soirée.

M. Michel Zurbuchen, président du Conseil général du Locle : Nous allons continuer les débats. Je crois que des membres des exécutifs désirent s'exprimer. Je cède la parole à M. de la Reussille.

M. Denis de la Reussille, président du Conseil communal du Locle (Présidence, Chancellerie, Administration générale, Promotion de la ville, Voirie, Forêts, Sports) : Messieurs les présidents, Mesdames, Messieurs. Nous nous sommes mis d'accord avec nos présidents de législatifs pour quand même dire deux-trois mots sur la présentation que nous avons entendue. Notre collègue Laurent Kurth de La Chaux-de-Fonds interviendra aussi. Nous allons essayer d'être brefs pour vous laisser du temps de parole. Je souhaite faire quelques remarques qui vont prendre deux-trois minutes, même si l'exercice n'est pas forcément facile.

En premier lieu, j'aimerais souligner encore une fois, même si le grand argentier du canton vient de nous quitter, qu'effectivement la péréquation financière intercommunale était extrêmement importante. C'est une évidence. Des chiffres ont été avancés. Nous tenions à rappeler que tout le débat sur cette excellente loi a été fait durant des années et ces réflexions émanaient notamment d'un constat qui avait été fait par l'IRER (Institut de Recherche Economique et Régional à Neuchâtel). Ce constat était qu'un fossé qui était en train de se creuser entre les différentes régions de ce canton. Pour commencer à rééquilibrer, il fallait instaurer une péréquation. Cela a été fait, ce qui est évidemment une bonne chose. Mais ce que nous revendiquons, autant les autorités exécutives chaux-de-fonnières, locloises, que les autorités législatives, c'est maintenant de la part de l'Etat, des investissements structurants pour les Montagnes neuchâteloises. A l'heure actuelle, c'est bien cela qui nous manque. Des investissements structurants qui ont été consentis sur le Littoral sans faire de régionalisme, mais qui sont absents dans les Montagnes neuchâteloises.

Je tiens à vous dire aussi, comme certains conseillers généraux, qu'effectivement, dans cette présentation il y a - passez-moi l'expression - "à boire et à manger", notamment par le manque de références. J'aimerais faire une remarque sur le fait qu'effectivement le hasard a voulu que les deux tableaux soient l'un à la suite de l'autre, comme cela a été partiellement dit par M. Jean Studer. Une fois on voit des courbes évoluer à la hausse, ce qui est une bonne chose (ce sont les recettes des personnes morales pour les trois villes), avec une forte augmentation pour la Ville du Locle et pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. Nous nous en réjouissons. Dans le tableau suivant, quand on parle d'administration à l'aise partout dans le canton, tout d'un coup, la référence du Locle disparaît. Nous savons pourquoi; il doit y avoir deux personnes à l'OROSP ; peut-être que j'en oublie une ou deux autres. Mais dans la présentation des choses, il y a quand même quelques manquements qui nous interpellent.

Puisque j'ai promis d'être court, je souhaite vous dire aussi que nous confirmons évidemment notre engagement total à avoir des visions avec nos collègues de La Chaux-de-Fonds et du Conseil d'Etat pour développer ce canton pour le bien de l'ensemble du canton, mais que nous avons de plus en plus de peine à entendre, dans certains développements, la volonté peut-être de vouloir nous enfermer dans un régionalisme. Nous le disons depuis longtemps et nous le répétons : nous n'avons pas de vision égalitaire. Donc l'entendre une nouvelle fois nous blesse presque. Parce

que si nous avons une vision égalitaire, cela ferait vingt ans que nous dirions que nous voulons la moitié de l'université dans les Montagnes neuchâteloises. Vous n'avez jamais entendu un Loclois ou un Chaux-de-Fonnier le dire. C'est bien que nous voulons des développements complémentaires, mais comme le nom veut bien le dire, sur l'ensemble de la région.

Encore un exemple peut-être un peu plus marquant pour les autorités du Locle : nous sommes à disposition, nous voulons travailler avec le Conseil d'Etat. Mais nous ne pouvons quand même pas passer sous silence le fait que nous avons l'impression de temps à autre d'avalier des couleuvres. Par exemple sur le dossier d'Hôpital neuchâtelois, sans refaire tout l'historique, les autorités de la Ville du Locle et la fondation ont été discuter avec le Conseil d'Etat de l'époque. Nous avons accepté la fermeture de la chirurgie, accepté la fermeture de la maternité. En « contrepartie », il est vrai qu'il y a eu 20 millions d'investissements qui ont été réalisés. Je rappelle encore une fois que les engagements n'ont pas été tenus, puisqu'un étage est inoccupé depuis bientôt deux ans. Certes, pendant six mois à une année, il y a eu des patients du home médicalisé de la Résidence. Tout cela parce que pratiquement la moitié de ce qui avait été prévu en terme de psychogériatrie n'a pas été installé dans ces locaux. C'est pour cela que nous vous disons que nous avons l'impression, voire la certitude, d'avalier des couleuvres. Nous nous étions mis d'accord et cela n'a pas été réalisé.

Je terminerai par un dernier exemple. Cela fait bientôt dix ans que nous le répétons, mais nous avons la tête dure : l'école de nurses a quitté Le Locle. C'était « très bien », puisque c'était un regroupement. Nous l'avons accepté. Mais c'est le seul endroit dans le canton de mémoire où l'exécutif cantonal a pris une décision, a désaffecté des locaux et n'a pas proposé de remplacement pour lesdits locaux. Nous le disons pratiquement chaque fois que nous rencontrons l'autorité cantonale et nous ne voyons rien venir.

Pour finir sur une touche plus optimiste, il est vrai que depuis quelques temps, nous avons l'impression d'avoir enfin sur certains dossiers une volonté politique, notamment en matière de promotion économique, mais aussi au niveau de la H20, donc d'étude d'évitement de la Ville du Locle.

Voilà les quelques considérations que nous voulions encore faire en n'étant pas trop long pour laisser la place aux conseillers généraux de poser encore des questions.

M. Philippe Lager, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds :
M. Kurth pour La Chaux-de-Fonds.

M. Laurent Kurth, conseiller communal, La Chaux-de-Fonds (Economie, Urbanisme et Ressources Humaines) : Messieurs les présidents, M. le président du Conseil d'Etat, M. le conseiller d'Etat, Mesdames et Messieurs. Nous allons évidemment essayer d'éviter de nous redire, mais étant donné qu'il y a une petite fenêtre qui est ouverte pour la parole donnée aux exécutifs communaux, j'aimerais à mon tour rappeler quelques éléments que le Conseil communal a déjà eu l'occasion d'exprimer, notamment au mois de mars.

D'abord, pour rassurer le président du Conseil d'Etat, je me permettrai de relire deux passages de notre intervention du mois de mars. Nous disions à l'époque : "Le sens que nous avons donc voulu donner à ce débat sur la politique régionale n'est pas de demander l'aumône, n'est pas de se plaindre ou de se perdre dans la critique stérile. Il est dans la volonté de tirer expérience des échecs de ces derniers mois, dans l'ambition de construire cette région, autour d'un projet, dans une direction clairement établie, qui exploite les richesses propres de la région, affirme ses spécificités et qui fédère les énergies non seulement de ses autorités, mais de ses habitants, de ses acteurs économiques, culturels et sociaux."

Et nous poursuivions, en disant : "Plus qu'une liste de doléances ou de revendications, c'est la fierté des acteurs de cette région, leur volonté de participer et de contribuer à l'essor du canton de Neuchâtel, que nous avons voulu, avec le rapport d'informations que nous vous avons adressé et que nous voulons exprimer devant vous, représentants des autorités législatives et du Conseil d'Etat. Avec l'espoir que le Conseil d'Etat en particulier partage cette fierté et qu'à chaque occasion qui se présente d'investir un franc dans les Montagnes neuchâteloises, il le fasse non pas avec la bonne conscience d'avoir fait un geste pour la région, mais avec la conviction qu'il investit ici pour l'avenir du canton de Neuchâtel et de l'Arc jurassien."

M. le président du Conseil d'Etat, vous aurez donc compris qu'il n'était pas besoin de nous rappeler à l'idée que ce que nous souhaitons développer ici doit s'inscrire dans une vision cantonale. Mais je pense que vous aurez aussi ressenti ce soir que cette vision nous ne l'avons pas encore totalement perçue de la part du Conseil d'Etat, que la vision de ce canton dans l'équilibre et la complémentarité n'est pas encore totalement limpide pour les exécutifs et les législatifs de cette région. Le projet que nous attendons pour motiver, pour susciter l'adhésion et finalement permettre à ces deux villes de jouer leur rôle de ville. Le Conseil d'Etat rappelle suffisamment souvent que le Réseau Urbain Neuchâtelois, c'est la mise en valeur des qualités urbaines et du moteur que constituent les villes dans le développement du canton. Je dois dire qu'il est un peu dommage après ce type de déclaration d'entendre que nous n'avons pas trop à nous plaindre, dès lors que nous sommes à peu près à des rangs comparables à Colombier et à Peseux et que l'intervention du Conseil d'Etat en faveur de ces deux villes, qui représentent ensemble 50'000 habitants, est comparable à celle de l'Etat de Vaud pour le Lavaux.

Mais la déception, je pense que vous l'aurez compris aussi ce soir, tient quand même à la confiance qui peut s'éroder un peu en voyant des chiffres à ce point manipulés pour donner les résultats qu'on souhaitait au moment de donner quelques réponses aux exécutifs et aux législatifs qui vous avaient interpellés. De la manipulation des espaces, la manipulation des échelles, les changements de périodes de référence, des données tantôt en valeurs absolues, tantôt en valeurs relatives. Tout cela produit assez vite le résultat que l'on souhaite montrer, même s'il s'éloigne parfois de la réalité.

Quelques exemples. Le gain de temps sur le plan ferroviaire entre Berne, La Chaux-de-Fonds et Le Locle se produit exclusivement sur le tronçon Neuchâtel - Berne. La réalité de cette amélioration c'est qu'elle aggrave l'éloignement relatif des Montagnes neuchâteloises par rapport à Berne. Dès lors que la distance s'est

raccourcie entre Neuchâtel et Berne, la même durée entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds apparaît comme relativement encore plus longue.

Deuxième exemple, les emplois cantonaux. La réalité des chiffres que vous avez montrés c'est qu'en 17 ans, l'écart d'environ 700 emplois entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds s'est maintenu. Le Locle comme par hasard, cela a été dit, disparaît de la statistique que vous nous présentez, parce que cela n'arrange pas de démontrer ce qui s'y est passé. Les emplois de l'Université sont absents de cette statistique.

Nous pourrions dire la même chose sur le chômage où vous nous montrez qu'en valeur relative il s'est réduit. Evidemment des régions de ce canton ne connaissent quasiment pas le chômage. C'est le cas du Val-de-Ruz. Il n'est pas difficile de montrer qu'il a pu se réduire plus fort là où il était plus fort.

Les dépenses routières que vous affichez ignorent totalement que le Littoral est desservi par un réseau de routes nationales et que par conséquent, par définition, les dépenses purement cantonales sont inférieures sur le Littoral et donc supérieures dans les Montagnes, dès lors qu'on oublie les dépenses fédérales dans ce domaine-là.

Je pense que celui qui est vraiment le plus choquant, c'est l'exemple de la Caisse de pensions et des investissements répartis par régions. Utiliser aujourd'hui la statistique de la future Caisse de pensions unique, dans laquelle on introduit déjà les investissements de l'ordre de 200 millions réalisés par la Caisse de pensions de La Chaux-de-Fonds dans les Montagnes neuchâteloises pour montrer que l'équilibre est réalisé, là vraiment, on arrive à un sommet de la manipulation de l'information.

Messieurs les conseillers d'Etat, Messieurs les présidents, nous n'allons pas y revenir, les projets des exécutifs, des législatifs de cette région, s'articulent sur le développement économique, sur la volonté de diversifier et de renforcer ce tissu économique, sur le renouvellement de ce tissu économique, sur les questions d'accessibilité, sur la valorisation de ce qui fait la valeur exclusive de ces deux villes à travers le projet de l'UNESCO et sur l'ouverture avec la France. Je ne développerai pas. Je dis simplement que sur tous ces axes, qu'il s'agisse du développement économique, des pôles de recherches ou de l'accessibilité, vous aurez dans les mois qui viennent l'occasion de traduire concrètement, puisque vous y avez été appelé, les intentions exprimées ce soir.

A propos de Neode, vous avez sans doute constaté qu'à Saint-Imier et à Tramelan, on développe des parcs scientifiques et technologiques à l'initiative d'ailleurs des communes qui ont formé des sociétés immobilières pour ce faire. Aujourd'hui la Ville de La Chaux-de-Fonds se bat avec le Canton pour savoir si elle peut continuer d'utiliser des sociétés immobilières qui existent depuis soixante ans.

En matière d'accessibilité, le TransRUN est un projet phare, un projet fédérateur pour le canton. Il ne doit pas se transformer en miroir aux alouettes, qui fait qu'aucune réalisation ne voit le jour avant l'avènement du TransRUN. Au sein de l'agglomération entre Saint-Imier et Morteau, au-delà de la région comprise entre Bienne et Besançon, des réalisations immédiates, importantes peuvent être réalisées. Les instituts de la HE-Arc doivent être installés dans les mois qui viennent. Neode a besoin de surfaces pour accueillir les projets qui naîtront de la situation de crise que nous allons connaître, puisque nous savons que c'est à ce moment-là que des cadres prennent souvent le pari de l'indépendance et du développement de projets nouveaux. Ces surfaces doivent intervenir immédiatement. Des projets de

développement sur le site Le Corbusier et sur le site du Crêt-du-Loche méritent des investissements. J'aimerais rappeler ici que si les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds et l'Etat sont partenaires pour la planification du site du Crêt-du-Loche, aujourd'hui la Ville de La Chaux-de-Fonds a engagé, dépensé 3,5 millions pour équiper des terrains vendus par l'Etat. Des terrains, dont nous ne savons toujours pas aujourd'hui s'ils seront desservis par des bus au mois de mars prochain, puisque pour l'instant, La Chaux-de-Fonds a dû elle-même commander une prestation que l'Etat n'a pas encore confirmée. Elle a même dû provisionner la part de l'Etat sur l'exercice 2008 pour être sûre de pouvoir ouvrir cette ligne de bus. Alors qu'encore une fois, c'est l'Etat qui a vendu des terrains.

J'ai dit que je ne développerais pas davantage, mais sur le volet transfrontalier, j'aimerais revenir pour donner un tour un peu plus constructif et positif à mon intervention. Vous le savez, l'ouverture vers le Nord, c'est le véritable potentiel de développement du canton de Neuchâtel et pas seulement de cette région. Chaque fois que nous voulons implanter un service public, attirer des investisseurs, développer l'immobilier, recruter de la main d'œuvre, le canton de Neuchâtel est en concurrence avec le bassin biennois, avec le bassin yverdonnois, souvent même avec ceux de Berne, Bâle et de l'Arc lémanique. Au Nord en revanche, il y a 80 kilomètres avant la première ville d'importance. C'est la raison pour laquelle sur tous ces terrains-là l'avenir du canton de Neuchâtel est à regarder par le Nord. Dans ce domaine aussi, les Montagnes neuchâteloises ont pris des initiatives en formant notamment l'agglomération urbaine du Doubs avec nos partenaires de Morteau et de Villers pour dynamiser cette dimension transfrontalière, donner un élan. Aujourd'hui, les dossiers en friche sont ceux qui relèvent de la compétence du canton. En matière de formation, il faut que les étudiants français en Suisse soient traités comme des étudiants suisses et qu'ils ne paient pas le tarif des étudiants américains. Il faut que les échanges entre professeurs puissent intervenir. Il faut que les plans d'études puissent être reconnus et les diplômes avoir des correspondances. En matière fiscale, nous connaissons des distorsions que les deux régions doivent corriger pour éviter des pressions sur le marché du travail de part et d'autre de la frontière. En matière de transport, je l'ai dit, beaucoup de réalisations peuvent être faites rapidement. Investir sur toutes ces dimensions, c'est permettre aux deux villes de jouer leur rôle moteur du développement cantonal.

Je souhaite terminer par deux constats un peu plus positifs et pourquoi pas une proposition. Le constat positif, c'est que dans les nombreux exemples cités aujourd'hui par le Conseil d'Etat pour illustrer sa volonté d'équilibrer ce canton, de développer le canton par son pôle Nord aussi, beaucoup de projets que vous avez cités sont des projets qui ont été voulus par nous, parfois contre la volonté ou l'avis du Conseil d'Etat à leur départ et qui sont aujourd'hui cités comme des réalisations positives, c'est le cas notamment du travail sur la dimension transfrontalière.

Et puis pour tout dire, même si la présentation de ce soir est peut-être un peu décevante, elle ne reflète pas honnêtement le climat des discussions que nous avons dans le cadre du Réseau Urbain, que nous avons notamment prolongées ce matin avec M. Soguel et M. Cuche. Des négociations extrêmement constructives, et qui là laissent percevoir une volonté, un projet, une dimension d'avenir pour cette région.

Je souhaite que ce soit plutôt ces négociations-là qui inspirent les relations entre les Montagnes neuchâteloises et l'Etat de Neuchâtel à l'avenir.

Même si une partie du Conseil d'Etat nous a quittés, je me permets de conclure par une proposition. Trois membres du Conseil d'Etat sollicitent un nouveau mandat au mois d'avril prochain. Je forme le vœu qu'avant de rédiger un programme de législature, il y ait une phase de concertation pour que le projet de ce canton soit aussi le projet de ses régions. Je vous remercie.

M. Philippe Lager, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds :
Merci. Pour le Conseil d'Etat, M. Debély.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : Si notre présentation a été décevante, ce que nous pouvons entendre, je dirais à titre personnel, sans consulter mes collègues, que les propos que vous tenez sont également décevants à mes yeux. Nous faisons du surplace et le nouveau plaidoyer qui est fait contre la politique du gouvernement, dont une partie du développement, M. le conseiller communal de La Chaux-de-Fonds, est blessant. Dans les éléments que nous avons mis en exergue, s'agissant de l'équilibre régional et des facteurs de complémentarité, nous avons montré qu'il y a des corrections qui ont été opérées ces dernières années dans les faits et je regrette un petit peu les propos qui ont été tenus. Mais je suis d'un esprit optimiste et j'espère véritablement que le dialogue que nous avons tout au long de ces années entre les membres des exécutifs des autorités communales des Villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et des autres et du Conseil d'Etat, ainsi qu'au travers des contacts que nous avons en bilatéral avec les chefs de départements respectifs, que nous continuions à travailler ensemble pour rechercher des solutions et qui tiennent compte de la réalité politique, de la réalité économique, de la réalité démographique de notre canton et que nous continuions à chercher des solutions ensemble plutôt que nous envoyer ce type de flèches que nous venons d'entendre.

M. Philippe Lager, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds :
M. Soguel.

M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat (DEC) : Quelques réponses à des questions ou des interventions qui n'ont pas reçu de réponse. Tout d'abord à Mme Clerc-Birambeau. Vous avez rappelé l'équilibre régional qui est inscrit dans la constitution et le devoir du Conseil d'Etat de la respecter. Vous avez tout à fait raison. Vous pouvez peut-être aussi parfois nous le rappeler, c'est vrai, mais nous y travaillons. Il y a un instrument, qui n'est pas encore parfait, qui a été créé pour parler avec les communes d'équilibre régional, c'est le Réseau Urbain Neuchâtelois. Il est vrai que c'est un gros dossier qu'on n'a pas l'air de comprendre. Mais toutes les communes, sauf une, se sont regroupées en cinq régions, en trois agglomérations. Nous avons signé des contrats avec les cinq régions, avec deux des agglomérations. Ce ne sont pas des contrats qui parlent de choses un peu vagues et de bonnes intentions; ce sont des contrats de projets. Il y a un listing pour réaliser ces projets. Nous nous sommes mis ensemble pour les définir. Nous devons nous mettre ensemble pour les financer.

Cela a été signé à la fois par le Conseil d'Etat et à la fois par les communes réunies en régions ou en agglomérations. Pour votre région, pour la communauté urbaine des deux villes du Haut, nous sommes en train de mettre la dernière main à ce contrat que vous appelez de vos vœux. Nous le signerons prochainement; c'est le dernier contrat à signer. Juste une petite remarque, je n'ai pas toujours eu le sentiment que les deux villes s'entendaient parfaitement pour réaliser des projets. Finalement, la discussion a été intéressante, mais j'aurais préféré, comme représentant du Conseil d'Etat, que les deux villes viennent avec des projets et des propositions communes. Mais je le dis avec le sourire parce que parfois le Conseil d'Etat n'est pas toujours d'accord non plus entre ses membres. Cela arrive aussi et c'est la vie. Mais nous allons signer le dernier contrat. Le Val-de-Travers a signé ce contrat il y a deux ans, parce qu'il a saisi la balle au bond pour venir avec des propositions.

Ensuite, le développement de la gare et le projet Le Corbusier : ce n'est vraiment pas le Conseil d'Etat qui freine ce projet. Nous ne pouvons pas le dire non plus de la part du Conseil communal. D'après ce que M. Kurth m'a dit dernièrement, ce sont plutôt semble-t-il les CFF qui traînent les pieds. Nous nous sommes mis d'accord pour créer un groupe de travail commun pour faire avancer ce projet. Le Conseil d'Etat est tout à fait disposé à pousser tant qu'il peut pour la réalisation et même à imaginer des activités qui pourraient monter dans le Haut dans ce futur projet. Nous y travaillons, mais évidemment que cela ne se fait pas comme cela en deux temps trois mouvements.

M. de la Reussille parle d'investissements restructurants. Oui je suis d'accord que nous le fassions. Nous sommes en train de monter ces projets. Ce sont des projets routiers. Ils ne sont pas tout seuls, c'est vrai, mais ils sont en train d'être mis au point. Ce sont les projets ferroviaires. Nous les défendons tous les jours à Berne à travers le TransRUN. Je vous rappelle que le TransRUN va jusqu'à Morteau, qu'il est transfrontalier. Mais il est vrai que ce sont de gros projets, avec de gros investissements et il faut du temps pour les réaliser. Le Conseil d'Etat a décidé d'aller de l'avant.

Il en va de même pour la troisième année de l'Ecole Arc qui est en lien avec les entreprises du Haut. Il est important que cette troisième année se développe ici. Elle peut même développer de futurs instituts. C'est ce que nous discutons aussi au sein des contacts que nous avons à travers le Réseau Urbain Neuchâtelois. De nouveaux instituts pourraient être créés si nous poussons les choses et que nous nous mettons d'accord entre les deux villes et le Conseil d'Etat.

Et il y a tous les projets de nouvelle politique régionale, ces catalogues de projets que nous sommes prêts à réaliser. Je vous ai donné l'exemple du projet qui était le plus avancé. Je vous ai un peu reproché d'avoir traîné les pieds par rapport au Val-de-Travers tout à l'heure, mais vous avez rattrapé le Val-de-Travers, parce que dès que les montants étaient libérés par la Confédération et par le Canton, vous aviez un projet prêt. Nous l'avons pris en compte; il est financé, il peut se développer.

Je regrette un peu les propos de Laurent aussi, parce que je n'ai pas l'impression que nous discutons de cette manière-là, en tout cas au sein du RUN ou pour la politique régionale. Je suis très content de tous les projets qui ont pu être lancés dans les Montagnes neuchâteloises par rapport aux autres régions. Il est vrai que cela a été plus facile pour discuter ces contrats et ces catalogues de projets que dans les autres

régions, mais maintenant il y a des projets qui avancent et que nous pourrions financer à travers la nouvelle politique régionale ou à travers d'autres projets. Ce sont des projets touristiques. Vous avez parlé des musées. Nous pouvons lier ces projets au tourisme, mais dans un souci d'être innovants et pas simplement de rénover des bâtiments. Il faut vraiment présenter des projets qui soient novateurs pour l'image du canton, parce que c'est aussi l'image du canton, le pauvre.

Je ne veux pas me bringuier sur les chiffres manipulés. Vous savez que je n'essaye pas de manipuler les chiffres, en tout cas pas ceux que je vous ai présentés. C'était les mêmes chiffres pour l'ensemble des régions du canton. Il est vrai que c'est normal que le chômage baisse plus vite dans les villes où il y en a le plus. Bien sûr que c'est normal. Mais cela montre aussi que quand nous vous disons que vous êtes le poumon économique du canton avec les industries qui se développent, c'est aussi une réalité à travers ces chiffres-là. Les emplois industriels du secteur secondaire sont en Haut et ce sont ces emplois qui nous permettent de vendre des produits à l'étranger et de récupérer des devises, pas seulement d'ailleurs pour le Haut du canton, mais pour l'ensemble du canton et pour l'ensemble du pays par rapport à d'autres économies qui sont plus financières ou de services. Cela rapporte aussi quelque chose de plus substantiel à l'ensemble du pays.

Sur les autres projets, Laurent sait que nous nous échinons à les développer. C'est vrai pour Neode, c'est vrai pour le développement et le financement du Crêt-du-Loche, c'est vrai pour les projets de Franche-Comté. Je répète ici la volonté du Conseil d'Etat de travailler avec la Franche-Comté, qui a toujours été forte. La période de glaciation dont j'ai parlé était due au fait que nous avions un président de Conseil régional qui voulait tout chambouler. Je le dis d'autant plus volontiers que c'était un socialiste qui m'a navré et c'était un préfet qui ne parlait qu'au Conseil fédéral, qui devait s'occuper de politique régionale. Evidemment que cela ne pouvait pas aller. Maintenant, nous avons une nouvelle présidente du Conseil régional qui vient dans le canton, elle vient encore la semaine prochaine. La semaine prochaine, j'irai deux fois à Besançon pour discuter à la fois avec le préfet et avec les maires des communautés urbaines et présidents des communautés urbaines. Il y a donc une vraie volonté politique de travailler avec la Franche-Comté. C'est vrai pour la formation, c'est vrai pour les transports. C'est un peu moins vrai pour la fiscalité, parce que la fiscalité n'est pas de la compétence du canton. Le Conseil d'Etat peut égratigner le Conseil fédéral comme vous le faites avec le Conseil d'Etat, mais cela ne servira pas à grand chose, parce qu'il y a d'autres avis d'autres cantons qui se manifestent et on nous écoute poliment, mais la fiscalité entre deux pays se négocie au niveau des gouvernements.

Concernant la proposition de discuter du programme de législature entre le nouveau Conseil d'Etat et les Conseils communaux, je vous souhaite bonne chance. RIRES.

M. Philippe Lagger, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : Merci. Mesdames et Messieurs, l'heure avançant, j'ai vu encore deux mains se lever. Je propose que ces deux personnes posent leurs questions et peut-être pas trop longuement. M. Hainard et M. Hess. Ensuite, le Conseil d'Etat répondra. Je ne sais pas s'il y aura encore une question ou l'autre.

*****M. Frédéric Hainard, lib.-PPN, La Chaux-de-Fonds :** Messieurs les présidents des Conseils généraux, M. le président du Conseil d'Etat. Le groupe libéral de La Chaux-de-Fonds n'est pas convaincu des explications données ce soir par le Conseil d'Etat. A fortiori quand celui-ci doit s'appuyer sur un sondage qui est au moins autant sérieux que celui qui est sur Internet ces jours "Au Bon Sondage" et dont l'administration communale ce soir a retiré tous les flyers qui étaient à l'entrée.

Cela étant dit, un exemple pour illustrer nos propos. Le Conseil d'Etat nous dit : "Nous nous battons pour instaurer une garde pédiatrique à l'endroit où il n'y aura pas le site mère-enfant". Puisqu'on s'adresse à des conseillers généraux du Haut, est-ce qu'on sous-entend là qu'il est acquis que le site mère-enfant sera dans le Bas ? La question subsidiaire est: "Comment peut-on vous croire quand vous nous expliquez cela, alors qu'aujourd'hui dans cette phase transitoire, quand le site mère-enfant est dans le Bas, on a supprimé la garde pédiatrique à La Chaux-de-Fonds" ? Je vous remercie.

M. Philippe Lager, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : Merci. M. Hess.

M. Michel Hess, UDC, La Chaux-de-Fonds : Messieurs les présidents, puisque nous sommes entre Loclois et Chaux-de-Fonniers et que nous avons la chance d'avoir un reste de conseillers d'Etat - RIRES - je vais aborder les questions constitutionnelles. Je suis très heureux d'avoir entendu un cortège de propos positifs à l'égard du Haut du canton de la part du Conseil d'Etat. J'aurais un souhait sincère à proposer à vous-même et aux intéressés. Il y aura toujours le Haut et le Bas. C'est géologique. C'est aussi visuel. J'ai toujours plaisir à aller sur les crêtes du Mont-Racine pour faire la comparaison entre ce qu'on voit au loin : l'Italie, la France, le Mont-Blanc et ce contraste jurassien, où on voit Le Locle, La Chaux-de-Fonds, la Vallée des Ponts, sombre en été et lumineux en hiver.

Or, je constate ceci : avec tout ce que vous avez dit entre le Haut et le Bas, toutes ces choses positives, si nous voulons avoir un équilibre, il faut proposer un candidat du Haut, femme ou homme, à chaque élection pour le Conseil d'Etat. C'est constitutionnel. Nous sommes défavorisés. Vous êtes cinq, il n'y en a pas un du Haut.

Brouhaha dans la salle.

M. Michel Hess, UDC, La Chaux-de-Fonds : Soyons utopiques, comme l'a formulé le généticien Albert Jaccard, allons de l'avant ! Merci, Loclois et Chaux-de-Fonniers, battez-vous pour cette idée. Bonne soirée.

M. Philippe Lager, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : Merci. La parole au Conseil d'Etat, M. Debély.

M. Roland Debély, président du Conseil d'Etat pour 2008-2009 (DSAS) : S'agissant de la garde pédiatrique, c'est comme dans l'ensemble des autres domaines de la médecine, c'est de la responsabilité primaire des médecins qui sont installés en

cabinets privés. Et la garde pédiatrique dans le canton de Neuchâtel, comme d'ailleurs partout en Suisse, voire dans les autres pays, souffre d'un manque de professionnels dans ce domaine, en lien avec l'évolution de la médecine où les médecins généralistes s'occupent beaucoup moins d'enfants en bas-âge.

L'allusion que vous faites de savoir si le Conseil d'Etat baisse déjà les bras par rapport à l'implantation du site mère-enfant est tout à fait erronée. Si vous l'avez interprété comme cela, c'est que je ne me suis pas bien exprimé. Mais il s'avère que la garde pédiatrique dans une région de 170'000 habitants doit s'organiser sur un plan cantonal, avec les forces en présence au niveau des pédiatres installés en cabinets privés. C'est la raison pour laquelle nous avons l'intention de développer un concept de garde pédiatrique cantonal indépendamment de l'implantation du site; un groupe de travail a été constitué. Ce concept pourra être appliqué que le site mère-enfant soit dans le Haut ou dans le Bas.

M. Hess, je partage finalement l'élément que vous avez soulevé, qui pourrait être l'élément de conclusion du Conseil d'Etat, en vous remerciant de l'écoute active que vous avez eue. Nous avons essayé de démontrer que les problèmes ou les inquiétudes qui avaient été exprimées ou qui sont exprimées par les élus, par une partie de la population du Haut, ont des éléments de réponses au travers de la politique gouvernementale. Je ne sais pas si le fait de ne pas avoir de conseillère d'Etat ou de conseiller d'Etat a eu un rôle à jouer durant cette présente législature, puisqu'une partie des problèmes sont bien antérieurs à cette période-là. Mais au travers des éléments que nous avons démontrés, nous avons pu voir que dans certains domaines, le fossé, les écarts s'étaient comblés entre le Bas et le Haut. Mais je partage votre élément de dynamisme. Allons de l'avant. Allons de l'avant ensemble. Le Bas, le Haut, les régions dans l'intérêt général du canton.

M. Philippe Lagger, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : Merci. Mesdames et Messieurs, ce que l'on peut dire ce soir, c'est que le débat n'est pas clos. Les questions restent ouvertes. Et il est indispensable que les discussions se poursuivent entre l'exécutif cantonal et nos exécutifs communaux. Et pourquoi pas nos législatifs. Je remercie chacun pour le ton courtois et correct de la discussion, malgré les divergences révélées et les approches différentes.

Je vous souhaite à tous une bonne fin de soirée. Je vous rappelle qu'il y a des cornets de la Saint-Nicolas. Demain nous serons le 6 décembre.

Une petite annonce, M. Rohrbach, fête ses cinquante ans demain, le jour de la Saint-Nicolas !

Applaudissements.

M. Philippe Lagger, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds : Bonne fin de soirée à tous.

La séance est levée à 21h15.

Le président :
Philippe Lagger

Le secrétaire :
Cyril Pipoz

La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand